ESTIMATES

Indian and Northern Affairs Canada and Canadian Polar Commission

2000-2001
Estimates

Part III – Report on Plans and Priorities

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament. The Estimates, which are tabled in the House of Commons by the President of the Treasury Board, consist of three parts:

Part I – The Government Expenditure Plan provides an overview of federal spending and summarizes both the relationship of the key elements of the Main Estimates to the Expenditure Plan (as set out in the Budget).

Part II – The Main Estimates directly support the *Appropriation Act*. The Main Estimates identify the spending authorities (votes) and amounts to be included in subsequent appropriation bills. Parliament will be asked to approve these votes to enable the government to proceed with its spending plans. Parts I and II of the Estimates are tabled concurrently on or before 1 March.

Part III – Departmental Expenditure Plans which is divided into two components:

(1) **Reports on Plans and Priorities (RPPs)** are individual expenditure plans for each department and agency (excluding Crown corporations). These reports provide increased levels of detail on a business line basis and contain information on objectives, initiatives and planned results, including links to related resource requirements over a three-year period. The RPPs also provide details on human resource requirements, major capital projects, grants and contributions, and net program costs. They are tabled in Parliament by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*. These documents are to be tabled on or before 31 March and referred to committees, which then report back to the House of Commons pursuant to Standing Order 81(4).

(2) **Departmental Performance Reports (DPRs)** are individual department and agency accounts of accomplishments achieved against planned performance expectations as set out in respective RPPs. These Performance Reports, which cover the most recently completed fiscal year, are tabled in Parliament in the fall by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of public funds.

As part of its ongoing efforts to streamline reporting requirements, the Treasury Board of Canada Secretariat has requested that Indian and Northern Affairs Canada and ten other departments explore alternative reporting structures to this year's *Report on Plans and Priorities*. It has, therefore, exempted the department from the usual guidelines for the preparation of this report.

© Her Majesty the Queen in Right of Canada, represented by
the Minister of Public Works and Government Services, 2000

Available in Canada through your local bookseller or by mail from
Canadian Government Publishing (PWGSC)
Ottawa, Canada K1A 0S9

Telephone: 1-800-635-7943
Internet site: http://publications.pwgsc.gc.ca

Catalogue No. BT31-2/2001-III-19

ISBN 0-660-61158-9

100-04353/

Indian and Northern Affairs Canada
and
Canadian Polar Commission

2000–2001
Estimates

Report on Plans and Priorities

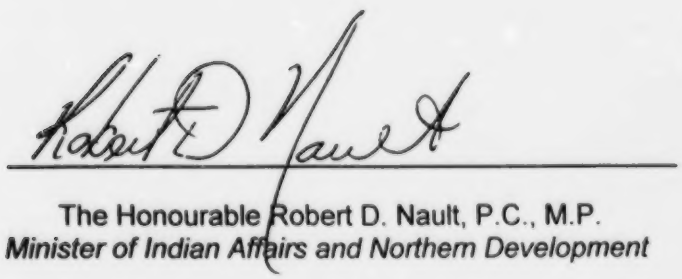

The Honourable Robert D. Nault, P.C., M.P.
Minister of Indian Affairs and Northern Development

Table of Contents

Section I: Messages 1

- Minister's Message 1
- Executive Summary 2

Section II: Departmental Overview 3

- Mandate, Mission and Vision 3
- External Factors Influencing the Department 4
  - Profile of Canada's Aboriginal Population 4
  - Challenges 5
  - Position within the Government 9
  - Financial Spending Plan 10

Section III: Objectives, Expected Results, Value For Money .. 11

- Indian and Inuit Affairs Program 11
- Northern Affairs Program 22
- Administration Program 26
- Canadian Polar Commission 29

Section IV: Supplementary Information 31

- Organizational Chart 31
- Capital Spending/Projects 32
- Horizontal Initiatives 33
  - Aboriginal Canada Site 33
  - Sustainable Development Initiatives 33
- Contacts for Further Information 35
  - References 35
  - Co-delivery Partner Contacts 36
- Topical Index 37

Section I — Messages

Minister's Message

As we enter the new millennium, this department's overriding objective remains a key priority of the government's agenda: making Canada a better place for First Nations, Inuit and northerners. Our approach involves a two-track agenda of addressing the legacy of the past and investing in the future. As we rebuild and modernize our partnerships, we can work together more effectively to improve the quality of life in First Nations and Inuit communities.

Gathering Strength — Canada's Aboriginal Action Plan has given us a framework for reaching that goal and bringing about lasting and meaningful change. The four strategic objectives of *Gathering Strength* — renewing partnerships; strengthening Aboriginal governance; developing new fiscal relationships; and supporting strong communities, people, and economies — are guideposts by which we will continue to measure our progress.

Since the announcement of *Gathering Strength* two years ago, a climate of change and renewal continues to gain momentum in communities across the country. The government recognized that partnerships were needed to rebuild a climate of trust and cooperation. These set the foundation for being able to work together to address governance and fiscal issues, which are essential to building strong communities, people and economies. Renewed partnerships among First Nations, Inuit and northerners, and the department laid the foundation for key achievements such as the creation of Nunavut, the finalization of the Nisga'a Treaty and the completion of specific claims agreements, as well as ongoing progress on territorial political development and strong northern sustainable development. Behind such progress is a commitment to partnerships sustained by mutual respect and recognition.

We are also seeing progress in such areas as numbers of graduates from post-secondary programs, growth in Aboriginal businesses and economic opportunities, and investments in health care that signal improvements to the quality of life in First Nations and Inuit communities. At the same time, there is still a lot of work to do. The pace of development is uneven and we continue to have communities in crisis. Moreover, demographic pressures are placing increasing demands on programs and services. The high proportion of youth in the Aboriginal population offers tremendous potential, and demands that we focus on children and youth in order to ensure a more prosperous future. Other challenges include reflecting the unique role and place of Aboriginal women in our vision.

Success in addressing these issues requires solid partnerships with First Nations, Inuit and northerners. Working together with these partners in a spirit of mutual respect is fundamental to getting where we want to go. We are also continuing to build partnerships with the provinces, territories and private sector. Finally, we are working in cooperation with other federal departments to effectively leverage our resources.

Everyone involved in this agenda has a unique opportunity to really make a difference in the lives of First Nations, Inuit and northerners, and to contribute to building a stronger Canada. The work we are doing together will shape the face of Canada for generations to come. The wheels of change are in motion and we are committed to sustaining and accelerating the momentum. I invite you to read this report to learn more about the plans and priorities we are pursuing with our partners. I would also encourage you to consult the various documents and Web sites referenced throughout.

Executive Summary

Our goal is to work closely with Aboriginal people and other partners to improve economic and social conditions in ways that will make a real difference in peoples' lives. It is recognized that conditions in First Nations and Inuit communities generally are much worse than in the rest of Canada. Many First Nations and Inuit communities lack the appropriate resources and expertise needed to deal effectively with such serious problems as housing shortages, unemployment, dependence on social assistance and youth suicide, which are at rates much higher than the national average.

Gathering Strength — Canada's Aboriginal Action Plan, the federal government's response to the Royal Commission on Aboriginal Peoples, was announced on January 7, 1998. The vision set out in both *Gathering Strength* and the Sustainable Development Strategy is one of strong, healthy communities and new relationships founded on mutual respect, with responsible, transparent, accountable, sustainable governance structures and institutions. Early investments in healing and reconciliation under *Gathering Strength* have positioned us to move forward with our partners on a range of key initiatives that will contribute to the establishment of healthy and self-sufficient First Nations, Inuit and northern communities. These initiatives are reflected in the following strategic objectives:

Renewing the Partnerships: Long-term vision — partnerships a standard part of day-to-day business and a reaffirmation of the treaty relationship (see pages 13–14);

Strengthening Aboriginal Governance: Long-term vision — responsible and sustainable self-government structures and institutions (see pages 15–17);

Developing a New Fiscal Relationship: Long-term vision — transparent and accountable First Nations governments with transfer arrangements which recognize own-source revenues, including taxation (see pages 17–19);

Supporting Strong Communities, People and Economies: Long-term vision — quality of life for First Nations and Inuit communities comparable to neighbouring communities (see pages 19–21); and

Supporting the Northern Agenda by strengthening communities and the economic base, consistent with the direction provided by the objectives of *Gathering Strength* (see pages 22–25).

The success of *Gathering Strength* will depend on the determination of the Government of Canada, provincial and territorial governments and the private sector, working with Aboriginal people. This document outlines the performance targets and concrete results the department is committed to achieving over the planning horizon.

Section II — Departmental Overview

Mandate, Mission and Vision

The broad mandate of Indian and Northern Affairs Canada (INAC) is carried out under an extensive legislative base and longstanding policy that includes the *Indian Act*, the *Department of Indian Affairs and Northern Development Act* and legislation pertaining to the territories. For a complete listing of legislation and regulations administered by INAC and Planned Regulatory Initiatives for 2000–2001 please refer to http://www.inac.gc.ca/legisl/legisl/html. You may also obtain this information by contacting the departmental information kiosk at (819) 997-0380.

Indian and Northern Affairs Canada

Mission

Working together to make Canada a better place for First Nations, Inuit and other northern peoples.

Vision

An environment that fosters a more promising future for all First Nations, Inuit and other northern peoples and promotes self-sufficiency, economic independence, and a level of accountability similar to other governments in Canada.

INAC has primary but not exclusive responsibility to meet the federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and northerners. The department's role includes providing funding to enable Status Indians living on reserve to have access to basic services comparable to those available to other Canadian residents from provincial, territorial and municipal governments. These services include education, housing, community infrastructure, social assistance and social support services. In addition, INAC negotiates and oversees implementation of comprehensive and specific land claim settlements and self-government agreements on behalf of the federal government; it also promotes economic development.

In Canada's North, the department promotes political evolution and sustainable development through: supporting with northern partners the development of territorial governance structures; finalizing and implementing land claims and self-government agreements; encouraging economic development while protecting the environment and maximizing social and cultural benefits; and fostering leadership in northern sustainable development and environmental stewardship, both domestically and among circumpolar nations.

In keeping with directives set out in the *Canadian Polar Commission Act*, the Canadian Polar Commission (CPC) operates as an independent agency (http://www.polarcom.gc.ca) and reports to Parliament through the Minister of Indian Affairs and Northern Development. Established in 1991 as the lead agency in the area of polar research, the CPC has responsibility for monitoring, promoting and disseminating knowledge of the polar regions; contributing to public awareness of the importance of polar science to Canada; enhancing Canada's international profile as a circumpolar nation; and recommending polar science policy direction to government.

Canadian Polar Commission

Mission

To be an effective national and international presence in relation to polar science and technology that contributes to a broader understanding of polar issues.

Vision

The CPC will be central to the development and dissemination of polar knowledge, through consultation, communication, and partnership, for the benefit of all Canadians and their responsibilities in the circumpolar world.

External Factors Influencing the Department

Profile of Canada's Aboriginal Population

The total Aboriginal population in Canada is estimated at 1,399,300 in 2000 (see Figure 1). Aboriginal people are the descendants of the original inhabitants of North America. The Canadian *Constitution Act 1982*, recognizes three groups of Aboriginal people — **Indians, Métis people** and **Inuit**. In addition, the *Indian Act 1876*, delineates the legal definitions that apply to **Status Indians** in Canada; a Status Indian is an Indian person who is registered under the *Indian Act* (they are also called Registered Indians). A **Treaty Indian** is a Status Indian who belongs to a First Nation that signed a treaty with the Crown. A **Non-Status Indian** is an Indian person who is not registered as an Indian under the *Indian Act* (perhaps because his or her ancestors were never registered, or because he or she lost Indian status under former provisions of the act). INAC's responsibilities with respect to Aboriginal people relate primarily to Status Indians living on reserve and Inuit.

Figure 1

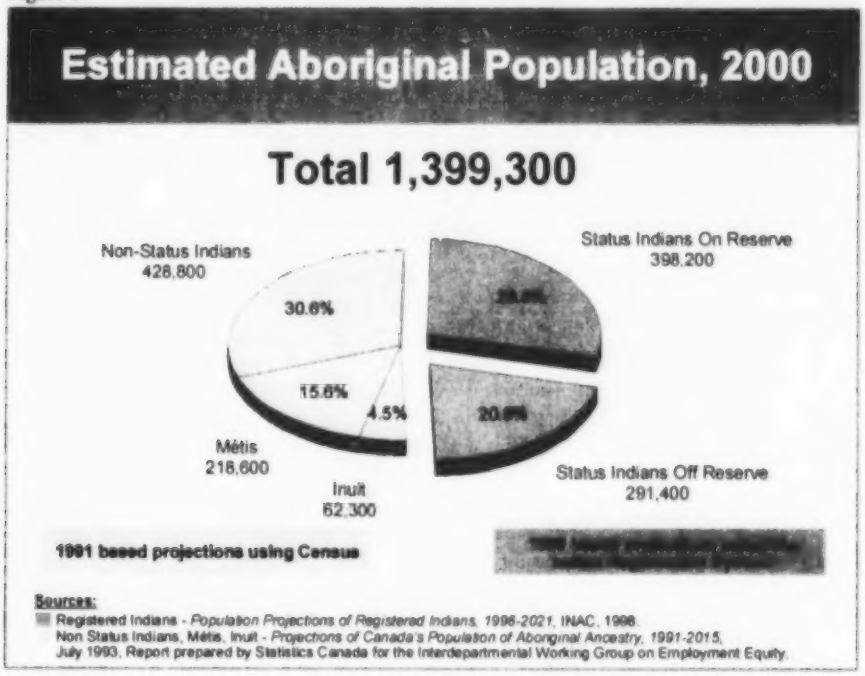

Approximately 4.5 percent of all Canadians have Aboriginal ancestry. There are 610 First Nations, comprising 52 nations or cultural groups and more than 50 languages. Indians on reserve represent about 58.3 percent of the Registered Indian population as of December 31, 1999.

Although Aboriginal people live all across Canada, there is very significant representation in the territories (representing 85 percent of Nunavut, 49 percent of the Northwest Territories, and 23 percent of Yukon based on the 1996 Census) as well as in the western provinces.

Approximately 63 percent of First Nations communities have fewer than 500 residents – only five percent have more than 2,000. Overall, 36.4 percent of on-reserve Indians live in urban areas, while 44.3 percent live in rural areas, 17.4 percent in special access areas and 1.7 percent in remote zones. Widespread distribution of the population increases costs for providing services.

Challenges

Indian and Northern Affairs Canada

Socio-economic conditions: Health, social and economic conditions are improving, but there are significant gaps in income, educational attainment and life expectancy. *Gathering Strength* includes a range of integrated government-wide initiatives to achieve the structural reforms necessary to address these challenges (details are outlined on pages 20–21). Significant socio-economic challenges facing First Nations communities include:

United Nations (UN) Quality of Life Human Development Index

- While Canada is ranked first according to the UN Human Development Index, on-reserve Indians were ranked below many developing nations.

Improvements in infrastructure, but important indicators continue to lag

- Overcrowding remains a problem: 19% of on-reserve dwellings have more than one person per room (versus 2% for Canada as a whole).
- As of March 1998, 46% of on-reserve housing was considered to be substandard.
- Economic infrastructure seriously lags (e.g., serviced commercial lands, transportation links, cost efficient energy).

Education levels are increasing but significant gaps remain

- In 1996, 20% of Registered Indian population aged 15 years and older held a post-secondary certificate or diploma, compared to 35% of other Canadians in the same age group.

Young First Nations people preparing for entry into the labour market, but

- 53% of the Registered Indian population 15 years of age and older reported employment income in 1995 compared with 66% of all Canadians in the same age group.
- For the Registered Indian employment rate to reach the average Canadian rate, 10 to 18 thousand jobs will need to be created annually for the next 10 years.
- The unemployment rate for the Registered Indian population aged 15 years and older across Canada is approximately 27% (1996).

Rapid growth in Aboriginal entrepreneurship, with over 20,000 Aboriginally owned businesses, but

- Aboriginal firms are smaller and less profitable on average, and serve mostly local markets.
- Aboriginal business are also less well-positioned to take advantage of growing resource-based and urban economic opportunities.

In addition to socio-economic trends, demographics present considerable challenges

- The Registered Indian population is currently growing at nearly twice the rate of the general Canadian population.
- It is anticipated that the Registered Indian population will increase by 15% over the next eight years.
- 40% of the Registered Indian population was below age 20 in 1999.

For additional information on demographic, social and economic conditions, please see the document entitled *Basic Departmental Data* available at http://www.inac.gc.ca/stats/index.html.

Accountability is a mainstay of effective governance: One of the key challenges for INAC and First Nations is to ensure that effective and consistent systems of accountability are in place to address the needs of First Nations people on and off reserve, and to ensure public confidence that resources are being managed effectively and that programs are achieving the desired results. This dual accountability relationship, i.e., First Nations leaders to both their community members and the Government of Canada, is reflected in the terms and conditions of funding arrangements with First Nations. Consensus must be developed as to how First Nations modernize their fiscal regimes to be comparable to those of other governments while building on the strengths of their own culture.

INAC works closely with First Nations in assessing the type of funding arrangement that best matches their capacity to deliver programs and services and their willingness to accept the additional responsibilities inherent in multi-year funding agreements. A useful tool for assessing the situation of individual First Nations is the Accountability and Management Assessment, with Development Plans providing follow-up on areas that need improvement. Ministerial accountability for the effective use of transferred funds is accomplished through annual financial audits prepared by independent accredited auditors, and through non-financial reports covering programs and services administered by First Nations. In instances of First Nations experiencing financial difficulties, a Remedial Management Plan is implemented and monitored on a regular basis.

INAC is reviewing the results of the Accountability and Management Assessments mentioned above with First Nations in an effort to strategically direct capacity-building funds to areas deemed to be of highest priority. In common with other governments in Canada, First Nations are striving to develop accountability frameworks based on the principles of transparency, disclosure and redress. INAC is encouraging First Nations to interpret these principles in ways appropriate to their situation and culture when developing modern governance regimes. First Nations are progressively implementing such regimes to manage their expanded functions related to planning, budgeting and reporting. First Nations, working in partnership with INAC, have implemented a range of initiatives to ensure strong accountability both to Band members and to the Government of Canada (details are outlined on pages 18 and 19). The department also utilizes its evaluation, audit and review capacity to ensure that effective and consistent systems of accountability are in place.

Outstanding claims and litigation: The key challenge of the comprehensive claims process is to establish certainty with respect to Aboriginal rights, land title and access to land and resources. Resolution of land issues would allow First Nations to participate more directly in economic development initiatives and lead to more economic certainty in the investment climate. There is clearly a need to resolve these issues in a fair and equitable manner to preserve confidence in the treaty process. The key challenges in specific claims are to address the government's outstanding lawful obligations, and the perception that the Government of Canada is in conflict of interest by acting as judge, jury and defendant in resolving claims against itself, as well as improving efficiencies in the resolution process and helping to address the backlog of claims within a settlement budget. Options include the potential creation of new mechanisms which will focus on facilitating negotiations to resolve grievances.

With respect to litigation management, the courts have commented on key dimensions of the relationship between the Crown and Aboriginal people over the past quarter of a century. Recent Supreme Court of Canada decisions have changed the environment within which INAC works and continue to shape the business lines. Court decisions such as *Delgamuukw* (1997) and *Marshall* (1999) have prompted continuing adjustments to lands and resources processes and policy development on the historic treaty front. Other decisions such as *Corbière* (1999) are placing the *Indian Act*, the primary legislative base for INAC, under increasing judicial challenge. A number of initiatives which could influence statutory renewal are under way, including implementation of the recently proclaimed *First Nations Lands Management Act* and the Special Representative on the protection of First Nations Women's Rights process. In addition, the Assembly of First Nations (AFN)/INAC Joint Initiative on Policy Development is developing options by which First Nations may assume greater control over lands and governance. The department cannot sit back and let the courts decide, but instead must be proactive in pursuing legislative renewal.

The general litigation inventory has seen a six-fold increase in the number of cases over the past decade. Residential school cases have increased from 84 cases in January 1997 to 3,152 cases in December 1999. Litigation is primarily historic in origin, generated by 200 years of Crown management of First Nations lands and resources and 100 years of residential schools. Because of its adversarial nature, litigation puts pressure on the partnership initiatives, as well as detracting from the policies, programs and resource base of the department. Departmental strategies are aimed at managing the inventory as a whole through the comprehensive assessment of risk; settling litigation out of court wherever claims are substantiated and liability clear; using alternative dispute resolution approaches to resolve litigation; developing policy alternatives to litigation; and implementing proactive prevention strategies.

A number of initiatives are under way to address outstanding claims and litigation (details are outlined on page 16 or see Web site at http://www.inac.gc.ca/subject/claims/index.html).

Principles of the Social Union: The Framework to Improve the Social Union for Canadians (http://socialunion.gc.ca/news/020499_e.html), signed on February 4, 1999, by Canada and all provincial/territorial governments (except Quebec), describes a new partnership between governments on social programs and policies. The agreement makes commitments regarding key social programming principles (e.g., equality of opportunity, access to comparable programming) and sets out how governments should work together to better serve Canadians. The key challenge is to ensure that INAC policies and programs respect the spirit of this agreement. The agreement also challenges governments to work with Aboriginal peoples to find practical solutions to address their pressing needs.

The North: The challenge is to continue to work with our northern partners to support the development of governance institutions sensitive to Aboriginal interests and to the shared interests of northerners and all Canadians, and to strengthen the North's economic base consistent with the promotion of sustainable development. In terms of governance, the immediate challenges are to: complete the transfer of land and resource management responsibilities to the Government of Yukon and to move the devolution process forward in the Northwest Territories (N.W.T.) and Nunavut; support capacity-building for the new Government of Nunavut; and to harmonize Aboriginal self-government and territorial public government in the N.W.T. and Yukon. Over the past two years, there has been significant progress in land claims and self-government negotiations in the N.W.T. and Yukon. In the N.W.T., an intergovernmental process is being put in place to advance a common agenda.

The issue of northern control over northern resources has become the overarching theme for the territories when it comes to building the northern economy, particularly in light of fiscal pressures and of significant prospects in mining, especially recent diamond and natural gas discoveries. Control over resources is extremely important given the backdrop of the North where unemployment rates are among the highest in Canada. A devolution agreement in Yukon is targeted for 2001, and preliminary discussions in the N.W.T. and Nunavut have begun. In the meantime, Canada will fulfil its resource management responsibilities in the North, where the closure of the Giant Mine (N.W.T.) and the Faro Mine (Yukon) have left the department with major liabilities on the environmental front. Solutions will require private and public sector partnership.

At the same time, additional legislative changes will be proposed to provide for modern natural resource management regimes, including new resource management boards created as a result of settled land claims. Specific initiatives to address these challenges are outlined on pages 23 and 25.

Public expectations and concerns: There is very limited public understanding of Aboriginal issues among the public, highlighting the need for greater information on basic Aboriginal issues and on departmental business lines in general. INAC's new strategic communications approach is addressing this concern with ongoing development of public education products and activities.

Canadian Polar Commission

Given the broad mandate of the Canadian Polar Commission, the challenges will be to evaluate polar knowledge in Canada and internationally, and to set strategic objectives and provide recommendations to the government that reflect Canadian polar research concerns. Various initiatives are under way to address these challenges (details are outlined on page 30).

Position within the Government

Working more effectively and horizontally among departments involved in Aboriginal programs is a key thrust of *Gathering Strength — Canada's Aboriginal Action Plan*. Altogether, 12 federal departments and agencies, including INAC, offer programs for Aboriginal peoples, with planning expenditures of approximately $7.0 billion in 2000–2001 (see Figure 2). This money enables Aboriginal people to have access to basic services within their communities comparable to the services other Canadians receive through provincial, territorial and municipal governments. In fact, over 80 percent of total on-reserve funding represents these basic province-type services. For further information on types of programs and policies for each department or agency, see Co-delivery Partner Contacts on page 36.

Figure 2

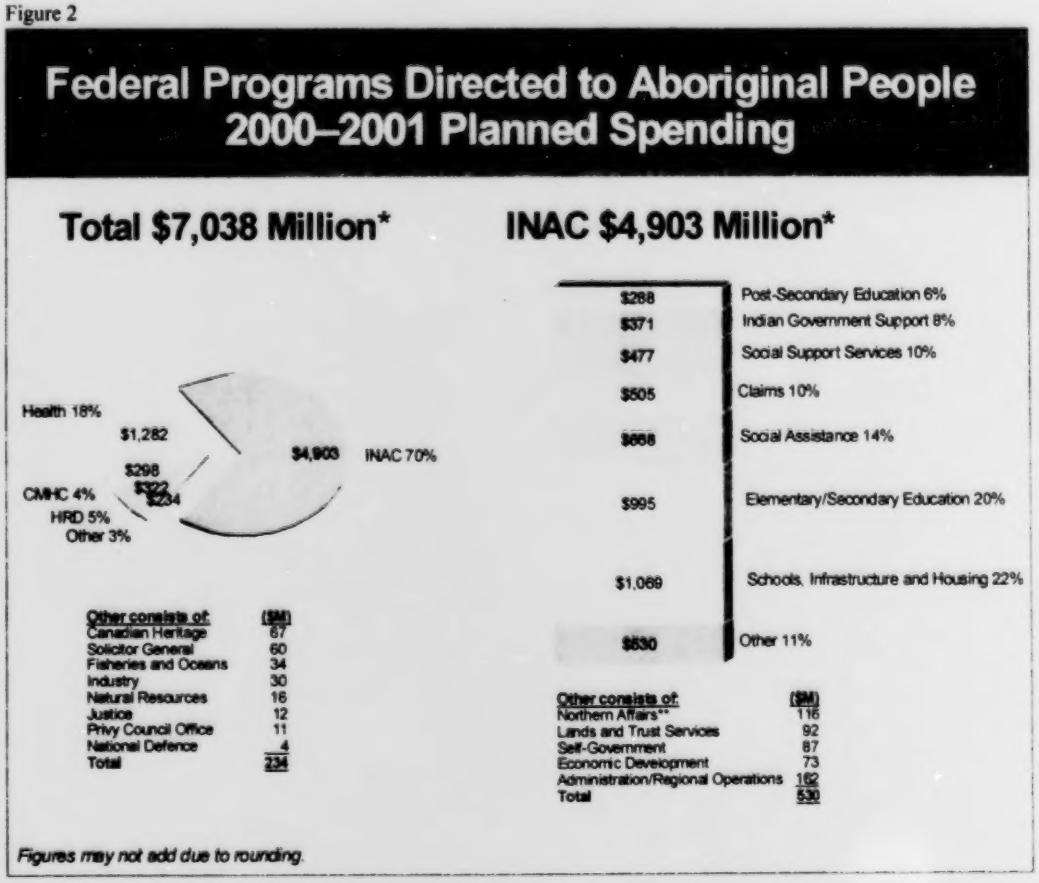

* Expenditures in Figure 2 are budgetary only. To reconcile to the Gross Planned Spending figure for INAC in Table 1 on page 10 ($4,946 million), $43 million must be added to the INAC total of $4,903 million in Figure 2. The $43 million is an estimate of the non-Aboriginal portion of expenditures in the Northern Affairs Program.

** Reflects Aboriginal-specific programs and a proportion of non-Aboriginal-specific programs.

Note: The government has allocated $2.65 billion for strengthening provincial and municipal infrastructure and will be consulting with other orders of government in the coming months to reach consensus on a multi-year plan to improve municipal infrastructure in cities and rural communities across Canada and provincial highways. Agreements are expected to be signed by the end of the year.

Financial Spending Plan

Table 1

Indian and Northern Affairs	($ Millions)			
	Forecast Spending 1999–2000*	Planned Spending 2000–2001	Planned Spending 2001–2002	Planned Spending 2002–2003
Gross Planned Spending				
Indian and Inuit Programming	3,955.4	4,202.9	4,221.0	4,306.0
Claims	439.5	504.6	477.2	410.0
Northern Affairs	218.6	158.9	152.0	152.8
Administration	88.9	79.7	79.7	79.7
Sub-Total (Gross Planned Spending) [1, 2]	4,702.4	4,946.1	4,929.9	4,948.5
Less: Non-Respendable Revenue	(62.8)	(62.3)	(102.4)	(148.6)
Plus: Non-Budgetary (Loans)	51.3	22.3	22.3	20.6
Plus: Costs of Services Received Without Charge	44.0	44.0	45.2	46.1
Net Cost of the Department	**4,734.9**	**4,950.1**	**4,895.0**	**4,866.6**
Full-Time Equivalents	**3,324**	**3,294**	**3,270**	**3,269**
(1) Details — Gross Planned Spending				
Operating Expenditures	512.9	479.0	472.5	440.6
Capital Expenditures	3.1	30.1	26.8	14.7
Transfer Payments	4,186.4	4,437.0	4,430.6	4,493.2
Total	**4,702.4**	**4,946.1**	**4,929.9**	**4,948.5**
(2) Derivation of Gross Planned Spending				
Main Estimates/Reference Levels	4,522.6	4,804.6	4,814.3	4,842.8
Adjustments	179.7	141.5	115.6	105.7
Total	**4,702.4**	**4,946.1**	**4,929.9**	**4,948.5**

Figures may not add due to rounding.

Table 2

Canadian Polar Commission	($ Millions)			
	Forecast Spending 1999–2000*	Planned Spending 2000–2001	Planned Spending 2001–2002	Planned Spending 2002–2003
Total Planned Spending (Gross & Net)	**1.0**	**1.0**	**1.0**	**1.0**
Full-Time Equivalents	**6**	**6**	**6**	**6**

* Reflects the best forecast of total planned spending to the end of the fiscal year.

Section III — Objectives, Expected Results, Value For Money

Indian and Northern Affairs Canada consists of three integrated and related programs — Indian and Inuit Affairs, Northern Affairs, and Administration — and the Canadian Polar Commission.

Indian and Inuit Affairs Program

Why Are We in the Business?

To provide Canadians with an environment that fosters a more promising future for all First Nations and Inuit people by addressing past grievances and the discrepancies in living standards between First Nations and Inuit and non-Aboriginal people; and promotes enhanced skills and expertise leading to more sustainable and accountable First Nations and Inuit governments, increased self-sufficiency and economic independence.

The Indian and Inuit Affairs Program consists of two business lines: **Indian and Inuit Programming**, and **Claims**. Figure 3 provides an estimate of how Indian and Inuit Affairs Program's 2000–2001 budget of approximately $4.7 billion is allocated among business lines and services, based on mutually supportive and interdependent strategic objectives.

Figure 3

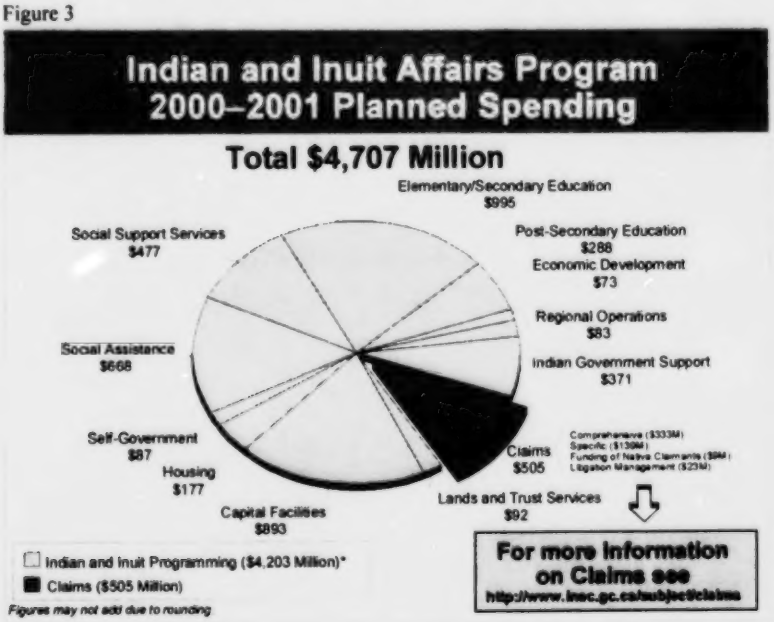

* Year-over-year growth includes approved expenditure growth of two percent and other specific adjustments for items such as *Gathering Strength* and Davis Inlet.

It should be noted that First Nations now deliver almost all social and economic programs funded by INAC. About 85 percent of Indian and Inuit Programming funds goes directly to First Nations and their organizations for government services such as education, social services, infrastructure and local government (see Figure 4). As such, First Nations have a dual accountability, to their communities and to the federal government. The department and First Nations have put in place a range of initiatives to ensure strong accountability (see pages 6, 18 and 19). A further nine percent of program funds is transferred to the provinces for program services to First Nations and Inuit communities. The department directly administers only about six percent of funds; most of this expenditure relates to legal obligations to First Nations and Inuit people.

Figure 4

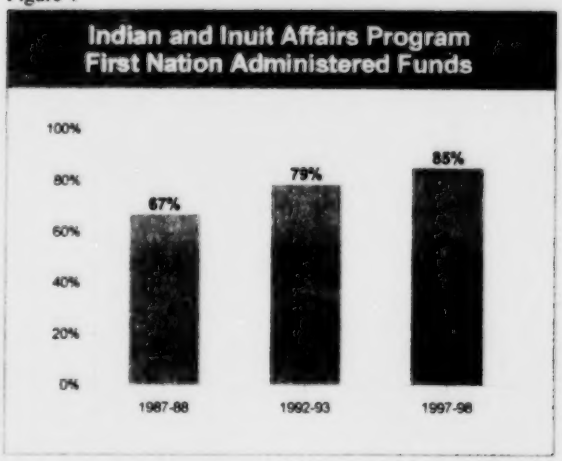

Strategic Objectives

Gathering Strength is an integrated, government-wide plan to address the key challenges facing Aboriginal people — structural reform of the federal government's Aboriginal programming to promote self-sufficiency and economic development and the enhancement and strengthening of the capacity of Aboriginal governments and organizations to run accountable, responsive government systems. The four themes of *Gathering Strength* are consistent with the department's Sustainable Development Strategy, which was tabled in the House of Commons in December 1997. For more information on *Gathering Strength*, visit our Web site at http://www.inac.gc.ca/strength/index.html. For more information on the departmental Sustainable Development Strategy, visit our Web site at http://www.inac.gc.ca/sds/index.html.

The action plan consists of four strategic objectives:

- ✔ **Renewing the partnerships**
- ✔ **Strengthening Aboriginal governance**
- ✔ **Developing a new fiscal relationship**
- ✔ **Supporting strong communities, people and economies**

For each of the Indian and Inuit Affairs Program's strategic objectives, the following pages outline objectives, expected results and an assessment of value for money.

Strategic Objective	**Renewing the Partnerships** through reconciliation and resolution to help First Nations and Inuit communities bring closure to historic grievances, identifying common priorities, increasing public awareness of Aboriginal issues, and achieving practical solutions for the needs of Aboriginal people, through working together in partnership.

What Factors Influence Performance?

Addressing First Nations and Inuit issues can only be achieved if all levels of government move beyond debates over jurisdictions to work cooperatively and employ new approaches to support partnerships and achieve practical results that improve the quality of life on reserve and in Inuit communities.

The rising tide in litigation has presented challenges for renewing the partnerships with Aboriginal peoples. There has been a six-fold increase in the number of general litigation cases over the last decade, while residential school cases have multiplied by 36 times the number three years ago. Strategies aimed at settling litigation out of court and employing alternative dispute resolution approaches are being used to resolve these historic grievances.

What Are the Expected Results?

Outcome: Stronger Working Relationships with Aboriginal Peoples and Organizations

To be Demonstrated by	*Key Deliverables 2000–2003 (activities / outputs)*
• Effective working relationships	• Ongoing development of policy and operational options related to Lands and Trust Services activities through the work of the AFN/INAC Joint Initiative on Policy Development • Joint development and implementation, with the Inuit Tapirisat of Canada, of an Inuit Action Plan

Outcome: Understanding of First Nation and Inuit issues by Canadian Public

To be Demonstrated by	*Key Deliverables 2000–2003 (activities / outputs)*
• Public awareness of Aboriginal issues	• Promotion and funding of educational products, produced by Aboriginal people, that focus on basic Aboriginal issues and culture, targeted to audiences such as youth and school children • Funding partnership activities to conduct public awareness programs targeting both Aboriginal/non-Aboriginal audiences • Using the Internet to effectively communicate and promote government programs and services

Outcome: Reconciliation and Community Healing	
To be Demonstrated by	**Key Deliverables 2000–2003 (activities / outputs)**
• Reconciliation through healing and settling grievances	• Out-of-court settlement of residential school abuse claims where substantiated and liability clear • Dispute resolution pilot projects to test alternative means of resolving residential school abuse claims

Outcome: New Approaches to Federal, Provincial, Territorial Relations with First Nations and Inuit	
To be Demonstrated by	**Key Deliverables 2000–2003 (activities / outputs)**
• Federal, provincial, territorial, First Nations partnership initiatives	• Improved horizontal policy development that meets needs of First Nations and Inuit • Expanded partnerships with First Nations and Inuit and federal/provincial/territorial governments that provide for the needs and aspirations of Aboriginal people • Access to resource development opportunities for First Nations communities • Access to employment and procurement opportunities with other governments by First Nations individuals and enterprises • Federal, provincial, territorial Aboriginal Affairs Ministers and national Aboriginal leaders to meet on an annual basis to discuss such pressing issues as Aboriginal youth and Aboriginal participation in the economy

How Does This Achieve Value for Money?

It will take time to establish new working relations and increase awareness of Aboriginal issues. However, investments in renewed partnerships will provide a solid basis for moving ahead together in a concerted effort to develop sustainable and accountable First Nations governments, leading to healthy and economically viable communities.

Strategic Objective	**Strengthening Aboriginal Governance** through the development of Aboriginal governments that are stable, legitimate and accountable to their people; that have the power and resources to solve problems locally and provide programs and services comparable to those received by other Canadians. Resolve outstanding grievances and negotiate title to land and resources.

What Factors Influence Performance?

The size and isolated nature of many First Nations communities, and the lack of clearly defined relationships with other governments providing similar services, are key factors influencing our operations. Media attention to issues of Aboriginal governance has helped to raise public awareness and expectations for accelerated progress in this area. Increased focus on accountability and the need to strengthen reporting to the Minister and Parliament emphasizes the necessity for initiatives aimed at accountability and professional development which are key elements of *Gathering Strength* and the Sustainable Development Strategy.

What Are the Expected Results?

Outcome: Enhanced Aboriginal Governance Capacity

To be Demonstrated by	***Key Deliverables 2000–2003 (activities / outputs)***
• Governance capacity-building initiatives	• Governance, capacity-building and accountability initiatives; establishment of a First Nations governance institute for research and training; and professional development programs for First Nations and Inuit leaders and their public service • Creation of Aboriginal Centres of Excellence and professional associations • Creation of a framework for a First Nations statistical system • Increase in by-laws usage and development of Band constitutions and/or governance codes/frameworks • Progressive increase in First Nation and Inuit public servants enrolment in professional development training programs and courses • Progressive increase in First Nations and Inuit accessing professional development funding to formalize community administration policies and procedures, operational and managerial roles and responsibilities, and codes of conduct • Capacity development with First Nations for the devolution of the management of oil and gas resources

Outcome: Self-Government Agreements

To be Demonstrated by	*Key Deliverables 2000–2003 (activities / outputs)*
• Number of negotiated self-government agreements	• Achievement of up to 10 self-government agreements-in-principle and up to eight final agreements • Sound accountability systems for both financial and other activities • Creation of First Nations constitutions

Outcome: Devolution of Federal Functions

To be Demonstrated by	*Key Deliverables 2000–2003 (activities / outputs)*
• Devolved federal responsibilities	• Explore alternative approaches such as the *First Nations Land Management Act* • Continued implementation of the AFN/INAC Joint Initiative on Policy Development to develop operational and policy options by which First Nations may assume greater control of lands and governance • Devolution of land administration functions to 23% of First Nations • Devolution of Indian registration functions to 88% of First Nations • Devolution of the management of oil and gas resources to five First Nations as a project and model for other First Nations

Outcome: Negotiated Settlement of Outstanding Grievances (http://www.inac.gc.ca/subject/claims)

To be Demonstrated by	*Key Deliverables 2000–2003 (activities / outputs)*
• Number of negotiated claims settlements	• 15 specific claim settlements in 2000–2001 and 50-60 specific claim settlements by 2003 • Agreement with Aboriginal groups on improvements to specific claims process • Significant progress on comprehensive claim settlements by concluding up to 18 agreements-in-principle and up to 17 final agreements • Implementation of up to 75 treaty-related measures designed to expedite the conclusion of treaty negotiations under the British Columbia treaty process • 200 out-of-court settlements • Bring forward separate legislation for three Prairie regions to facilitate claim settlement based reserve expansion commitments leading to accelerated development of reserve lands

How Does This Achieve Value for Money?

Settling claims and promoting self-government not only meets our lawful obligations but also benefits First Nations and all Canadians by providing First Nations communities with the resource and economic base necessary to improve socio-economic conditions and decrease social dependency. Claims settlements remove uncertainty regarding title to land in a claim area, facilitate business transactions and support economic development. Public government/ self-government agreements ensure First Nations and Inuit communities have stable, legitimate and accountable governments that have the ability to promote economic well-being by providing the quality of life and standards of service most other Canadians enjoy.

Professional development program initiatives focused on capacity building of the First Nations' public service and the enhancement of First Nation governance and accountability structures/ frameworks creates an environment suitable to long term sustainable development, as well as partnership opportunities with other public/private sector interests leading to investment, employment, economic wealth and greater self-reliance.

In addition to the professional development program, initiatives such as the *First Nations Land Management Act* and comprehensive claims negotiations, contribute significantly to fulfilling the Sustainable Development Strategy's commitment to increase First Nations' empowerment, through greater involvement in the management of natural resources and establishment of effective and culturally appropriate environmental regulatory regimes.

Strategic Objective	**Developing a New Fiscal Relationship** through building institutional capacity and through fiscal arrangement models that are transparent, provide more stable and predictable financing, that support the maximization of internal generation of own-source revenues, and that support the accountability of Aboriginal governments and institutions to their members.

What Factors Influence Performance?

Discussions concerning own-source revenues must take into consideration the relatively low level of economic development in First Nations communities and First Nations' concerns about the impact of own-source revenues on federal transfers for programs and services. In addition, capacity for the administration of public funds and programs varies considerably among more than 600 First Nations Bands.

Since First Nations governments began assuming greater control over program management and delivery, progress has been made in strengthening capacity and accountability, but there is still work to do. First Nations are increasingly recognizing the importance of articulating an accountability framework that is responsive to community needs and improves credibility with the Canadian public. The department will continue to work with First Nations to develop practical, sustainable governance arrangements built on legitimacy, authority and accountability.

What Are the Expected Results?

Outcome: New Fiscal Arrangement Models

To be Demonstrated by	Key Deliverables 2000–2003 (activities / outputs)
• New government-to-government fiscal transfers and institutions	• New fiscal transfer models that strengthen accountability, provide stability of funding and integrate First Nations own-source revenues • Information and data collection systems to support new fiscal arrangements and measure performance • Evaluation of effectiveness of financial arrangements with Aboriginal governments • Canada/First Nations Funding Agreement, providing a single funding instrument for interested federal departments providing funds to First Nations under the *Indian Act* • New financing and accountability guidelines for self-government negotiators to replace interim guidelines • Basis of a federal policy on own-source revenues • Through the National Table on Fiscal Relations, develop capacity and institutions in such areas as financial management, access to capital, taxation, data and financial management

Outcome: Strong Fiscal Accountability

To be Demonstrated by	Key Deliverables 2000–2003 (activities / outputs)
• Enhanced local accountability measures	• First Nations completing the Accountability and Management Assessments and attendant Development Plans as appropriate to address weaknesses • First Nations annual financial statements meeting quality and timeliness standards • Effective Remedial Management Plans in place • Progressive implementation of government budgeting, internal controls, reporting and auditing standards

Outcome: Financial Skills and Capacity in First Nations	
To be Demonstrated by	***Key Deliverables 2000–2003 (activities / outputs)***
• Community capacity-building initiatives	• Recognition of First Nations within Canadian Accounting Standards as set out by the Canadian Institute of Chartered Accountants • First Nations whose staff have access to programming of the new Aboriginal Financial Officers Association (AFOA), and are members and have attained recommended standards • Aboriginal people certified through AFOA standards • Statistical training and data collection and analysis techniques

How Does This Achieve Value for Money?

New fiscal relationships will take time to develop, but will lead to more stable and predictable funding sources for First Nations and to increasingly self-reliant First Nations governments. These new relationships will support delivery of programs and services, public confidence in the operation of government, greater stability and effective use of financial resources. Fostering good government and strong accountability in First Nations communities will increase investor confidence, support economic partnerships and improve living conditions.

Strategic Objective

Supporting Strong Communities, People and Economies through working in partnership with First Nations, the private sector and other governments to enable First Nations to attain a quality of life comparable to neighbouring communities, narrowing the gap in socio-economic conditions and working to improve the standard of living.

What Factors Influence Performance?

The challenges inherent in reducing the discrepancies in living standards between Aboriginal and non-Aboriginal people is compounded by the fact that the Registered Indian population is growing about twice as fast as the overall Canadian population. Moreover, 57 percent of the Registered Indian population is under 30, and about 31 percent is under the age of 15, further increasing the demand for school space, housing, public infrastructure, social services and jobs.

What Are the Expected Results?

Outcome: Increased Self-sufficiency Through Improved Education and Active Social Programming

To be Demonstrated by	Key Deliverables 2000–2003 (activities / outputs)
• Increased self-reliance	• Review and analysis of results of demonstration projects which commenced in 1998–1999 and 1999–2000 to guide redesigned policy framework • Increased access to active measures in social programming
• Enhanced support for children and youth	• An evaluation of the NCB initiative and its impact on low-income families and their children • A third phase of the NCB is to be introduced in July 2001
• Improved education programming and achievement	• 250 education reform projects undertaken • Education reform programs affecting all Band schools • At least one significant organizational initiative in each region • Improve enrolment rate of ages six to 16 (currently 90%) and reduce the gap between enrolment rates of First Nations and other Canadians • Stabilize progression rate in elementary education at 60%

Outcome: Improved Health and Safety Through Improved Housing and Community Infrastructure (http://www.inac.gc.ca/regions/hq/infra/intro.html)

To be Demonstrated by	Key Deliverables 2000–2003 (activities / outputs)
• Improved housing on reserve	• 50 additional First Nations with community-based housing plans by March 2001 • 5% increase in the number of adequate housing units on reserve by March 2003 (from 55% to 60%) • 9% increase in the total number of housing units on reserve by March 2003 (from 85,000 units to 92,000 units)
• Improved water and sewer services on reserve	• 2% increase in the proportion of on-reserve houses with basic water delivery and sewage disposal systems by March 2001 (from 93% to 95%) • 3% increase in the proportion of on-reserve houses with basic water delivery and sewage disposal systems by March 2003 (from 93% to 96%)
• Environmental remediation	• Remediation of 60% of the 750 remaining historical contaminated sites identified in First Nations communities

Outcome: Strengthened Economic Development Through Improved Access to Economic Opportunity On and Off Reserves	
To be Demonstrated by	***Key Deliverables 2000–2003 (activities / outputs)***
• Economic partnerships	• To increase the number of province or territory-wide Aboriginal business/government economic partnerships across Canada from five to eight • To increase funding for Aboriginal participation in major natural resources development partnership projects from 16 to 20 • Increased amount of developmental lending made by Aboriginal financial institutions by $20 million by March 2003
• Business activity	• Increase business start-ups or expansions assisted by the provision of funding under INAC's equity support programs
• Labour force participation	• Increased employment rates for First Nations and Inuit in regional labour markets

How Does This Achieve Value for Money?

Investments that create strong communities, people and economies result in a corresponding reduction in health and other social costs. More economically viable and self-sustaining communities contribute not only to the health and well-being of on-reserve populations but also to the broader Canadian economy.

These investments also demonstrate INAC's commitment to the principles of the Social Union — comparability of service delivery and mobility. Economic development projects also benefit neighbouring communities indirectly through job creation and regional economic stability and growth.

Northern Affairs Program

Why Are We in the Business?

To manage the federal northern agenda, working with northerners and other partners to strengthen governance systems in the territories that are sensitive to Aboriginal rights and interests while meeting the needs of all northerners, and to promote sustainable development in the North.

Strategic Objectives

Supporting the Northern Agenda by:

- Managing federal interests — $97.7 million; and
- Promoting northern sustainable development — $61.2 million.

For each of the Northern Affairs Program's (NAP's) strategic objectives, the following pages outline the objectives, expected results and an assessment of value for money.

Strategic Objective	**Managing Federal Interests** through devolution of provincial-type responsibilities for land and resources to territorial and Aboriginal governments and through management of ongoing federal responsibilities. Until devolution is completed, the NAP's primary responsibilities are to continue to manage the North's resources effectively and to promote development in a sustainable manner.

What Factors Influence Performance?

Completion of a devolution transfer agreement with the Government of Yukon is closely linked to the finalization of land claims and implementation of self-government agreements. Similarly, progress on devolution in the N.W.T. is tied to land claims and self-government agreements and to building consensus among federal, territorial and Aboriginal partners on a common agenda for devolution. Moving forward on devolution in Nunavut will depend on the strategic objectives and capacity of the newly established territorial government. In addition, a series of legislative initiatives will be proposed to deal with the complex issues of integrated resource management in the territories.

What Are the Expected Results?

Outcome: Continued Political Development, Including the Devolution of Provincial-type Powers and Programs in a Manner Consistent with the Implementation of Aboriginal Inherent Right of Self-government

To be Demonstrated by	*Key Deliverables 2000–2003 (activities / outputs)*
• Establishing new intergovernmental processes in:	Nunavut • Building a new intergovernmental relationship through new forums • Completing the transition toward establishing a regional office presence in Nunavut • Exploring opportunities for shared program delivery and devolution • Working with the other parties to the Nunavut Land Claim Agreement to strengthen ongoing implementation efforts N.W.T. • Building consensus among Aboriginal, territorial and federal partners through an intergovernmental process on a common agenda for political development, as well as devolution of control and management of land and natural resources
• Completion of a comprehensive devolution agreement with Yukon government	• Completion of an agreement with the Government of Yukon and First Nations to transfer administration and control of land and resource management to the Government of Yukon
• Completion of claims-related resource management legislation	• Implementation of northern land claims and self-government agreements, including the creation of new claims-related co-management boards in the North for natural resource management and environmental assessment • Development of modern legislative regimes to support the management of resources in all three territories • Development of claims implementation legislation including: *Yukon Development Assessment Act; Mackenzie Valley Surface Rights Act* and *Nunavut Resource Management Act*
• Promoting strong international Arctic relationships	• Promoting sustainable development and capacity-building initiatives in multilateral and bilateral relations • Exercising Canadian leadership among circumpolar nations through our work on the Arctic Council and joint projects with our circumpolar neighbours

How Does This Achieve Value for Money?

The North is still undergoing major political change. Just as Canada's third territory, Nunavut, became a reality on April 1, 1999, agreement was reached with the Yukon government and Yukon First Nations on several major elements of a devolution package, laying the groundwork for the Yukon government to assume responsibility for provincial-type responsibilities in managing land, water, mineral and forestry resources. Devolution will result in stronger, more self-reliant territories. In addition, progress continued on enabling northern Aboriginal people to become full partners in the management of the North's natural resources through their involvement in the development and implementation of resource management boards and agencies. In the N.W.T., initiatives are getting under way to assess and, where necessary, enhance the capacity of regulatory processes to ensure responsible resource development. Increased stability in the North will lead to a more favorable climate for economic development and consequent opportunities for jobs and growth throughout the North.

Strategic Objective

Promoting Northern Sustainable Development through management of natural resources and protection of the environment will create stronger communities with sustainable economies in the North.

What Factors Influence Performance?

Mineral and petroleum development continues to influence workloads in the areas of inspections, permits, claims registration, rights administration, royalty collection, mineral assessment verification, project reviews and environmental assessment, all of which are departmental responsibilities. Large new gas discoveries in the N.W.T. and renewed interest in developing the huge natural gas potential in the Mackenzie Delta are creating additional workload pressures. Furthermore, the decline in mineral prices and the resulting mine closures in the N.W.T. and Yukon since 1997–1998 have created new problems requiring new strategic approaches. For example, the financial difficulties at the Giant Mine (N.W.T.) and the Faro Mine (Yukon) have left INAC with environmental liabilities to manage, while working in partnership with the private sector to find solutions for continuing operations at the mines. Initiatives to find private sector solutions will, in the longer term, reduce Crown liabilities, take advantage of improved markets and provide future employment and government revenues.

Implementation of planned legislative and regulatory obligations will pose other challenges for the department. All stakeholders, including Aboriginal groups, environmental groups and industry, recognize the advantages of establishing a stable legislative and regulatory regime for resource management. Newly established resource management boards, in combination with the department's extensive legislative mandate, present challenges for staff and northern partners alike, and will, for instance, affect project time lines for completion of environmental reviews.

What Are the Expected Results?

Outcome: Sustainable Resource Development and Stronger Northern Communities and Economies

To be Demonstrated by	Key Deliverables 2000–2003 (activities / outputs)
• Effective natural resource legislation, regulations and policies	• Creation of a competitive, efficient and predictable investment climate through the development and implementation of modern legislative, regulatory and policy regimes and through regulatory reviews • Development of new resource management policies and legislation for Nunavut
• Continued protection of the Arctic environment and renewable resources	• Protection and remediation of the Arctic environment through policy development; research; diligent monitoring, inspection and enforcement; and contaminated site assessment and remediation • Implementation of a legislative and policy regime for the management of offshore land and water resources • Support for the development of northern land use plans
• Facilitating resource development activity	• Management of new mineral developments, as well as minimizing the impact of mine closures and downsizing • Attraction of private sector investment in northern resources, support for innovative business practices and enhancement of benefits to northerners from economic activities • Improvement in land and water policies and operating procedures • Management of new natural gas developments and pipeline infrastructure • Development of closer working relationships with northern Aboriginal groups and the territorial governments in the area of resource administration, including capacity-building in Aboriginal communities • Development of a Mine Reclamation Policy in the N.W.T.
• Implementation of a northern sustainable development strategy	• Developing, in consultation with northerners, an updated northern Sustainable Development Strategy to be tabled in the House of Commons in December 2000
• Managing Northern Air Stage (Food Mail) Program	• Stabilization of retail prices for perishable food in isolated communities

How Does This Achieve Value for Money?

Departmental efforts to create an efficient and stable regulatory regime and to work with northerners, territorial governments and the private sector to take advantage of economic opportunities are having a direct impact on jobs and growth throughout the North. Ensuring that development in the North proceeds in a manner that does not compromise the ability of future generations to meet their own needs is at the core of INAC's sustainable development efforts in the North.

Administration Program

Why Are We in the Business?

The Administration Program supports INAC's operating programs by providing policy direction and coordination and central advisory services, and ensures that departmental operations are carried out in an environmentally sustainable manner. It is responsible for administrative services, finance, human resources, communications and technical services. Its functions include strategic and financial planning, informatics, material management, and ministerial correspondence and briefings. The program also conducts evaluations, reviews and internal audits in accordance with Treasury Board policy.

Strategic Objective

- Supporting *Gathering Strength* by finding innovative ways of doing business — $79.7 million.

Strategic Objective	**Supporting *Gathering Strength* by Finding Innovative Ways of Doing Business** through the creation of an efficient and effective departmental program that provides a high level of quality services in support of First Nations, Inuit and northerners and the implementation of the key initiatives contained in *Gathering Strength — Canada's Aboriginal Action Plan*, which will require considerable effort and interagency cooperation.

What Factors Influence Performance?

Gathering Strength calls for a new government-to-government relationship. The Administration Program has a key role to play in assisting the capacity development of First Nations and Inuit and in development of policy for strong and sustainable communities and governance structures.

What Are the Expected Results?

Outcome: An Environment That Promotes Aboriginal Representation; Fosters Sound Management Practices, Leadership, Innovation, Values and Ethics; and Pursues Opportunities Available through Change

To be Demonstrated by	*Key Deliverables 2000–2003 (activities / outputs)*
• Increased Aboriginal representation within a dynamic and skilled workforce	• Promote the recruitment, retention and advancement of Aboriginal employees • Development of Aboriginal Auditors Program • Evaluation of the level of support/promotion of Aboriginal and other minority representation within INAC
• Leadership in sound management practices	• Pursuant to the government's modern comptrollership initiative, completion and validation of an assessment of the status of current management practices within INAC utilizing the Comptrollership Capacity Check diagnostic tool to assess leadership; business planning and risk management; modern management practices; control systems; performance management; and accountability management • Development of an implementation plan to address opportunities to strengthen management practices as identified in the assessment • Ongoing implementation of sound management practices throughout the department with continued focus on Risk Management (copies of INAC's Risk Management Framework are available through the Departmental Audit and Evaluation Branch at 819-994-4311), Leadership (http://www.inac.gc.ca/pubs/learning/index.html), and Planning and Accountability (http://www.inac.gc.ca/info/planning.html) • Strengthening of the Front Line Operations through targeted learning and development opportunities for employees on the front line • Improved ability of front-line employees to provide a full range of efficient and expert service to partners • Response to employee concerns and interests, as expressed in the Public Service Employee Survey and other forums, with programs and initiatives that build a supportive workplace and promote the development of the workforce as a whole • Positioning of INAC as an employer of choice

Outcome: An Environment That Promotes Aboriginal Representation; Fosters Sound Management Practices, Leadership, Innovation, Values and Ethics; and Pursues Opportunities Available through Change *(continued)*

To be Demonstrated by	***Key Deliverables 2000–2003 (activities / outputs)***
• Leadership in sustainable development	• Ongoing implementation and assessment of environmental management practices with respect to the Sustainable Development Strategy, including development of Phase II assessments on departmental properties; implementation of Sustainable Development Strategy action plan related to internal operations; and reporting on Sustainable Development Strategy commitments
• Increased First Nations access to government information and services	• Improved accessibility by First Nations communities to the Internet • Creation of an Aboriginal Canada Site, a portal Internet site to facilitate access to government information and services • Publication of departmental information on the Internet • Implementation of services on-line providing First Nations with the ability to conduct business transactions with the department using the Internet

How Does This Achieve Value for Money?

The Aboriginal Workforce Participation Initiative increased partnerships with Aboriginal organizations, private sector corporations, educational institutions and governments.

The Aboriginal Masters Program and the Aboriginal Management Executive Development Program have recruited and/or appointed Aboriginal people to leadership roles in the department.

Throughout the period of this review, Human Resources learning and planning advisors have been promoting leadership, risk management, partnerships and human resource competencies in support of sound management practices. The department is currently finalizing a review of its management practices as part of the comptrollership initiative. A work plan will be developed to address any gaps following the review.

The department is one of the original six pilot departments participating in the modern comptrollership initiative. INAC has also been at the vanguard of developing a sound Risk Management Framework. Ensuring sound management practices consistent with the goals of modern comptrollership maximizes the effective use of resources and achievement of concrete results.

In addition, the implementation of "green" initiatives throughout the department and participation in federal government initiatives to improve the environment will result in long-term savings. Short-term savings have been demonstrated through the downsizing of the departmental fleet and the replacement of vehicles with more fuel-efficient models.

Canadian Polar Commission

Why Are We in the Business?

The Canadian Polar Commission (CPC) was established by Parliament in 1991 as the lead agency in the area of polar science. The CPC provides Canadians with an effective national and international presence in relation to polar science and technology that contributes to a broader understanding of polar issues. It reports to Parliament through the Minister of Indian Affairs and Northern Development.

Strategic Objective

- Developing and disseminating knowledge of polar regions — $950,000.

Strategic Objective	**Developing and Disseminating Knowledge of Polar Regions** The Canadian Polar Commission has responsibility for monitoring, promoting, and disseminating knowledge of the polar regions; contributing to public awareness of the importance of polar science to Canada; enhancing Canada's international profile as a circumpolar nation; and recommending polar science policy direction to government.

What Factors Influence Performance?

Success will depend on the priority assigned polar research by federal departments and agencies and on support from the polar research community. Availability of funding and resources will determine the extent to which strategic objectives can be completed.

What Are the Expected Results?

Outcome: A Broader Understanding of Polar Issues and an Effective National and International Presence in Polar Regions and in the Field of Polar Science and Technology

To be Demonstrated by	*Key Deliverables 2000–2003 (activities / outputs)*
• Enhanced polar knowledge	• Establishment of a Canadian Polar Information Network (CPIN) • Work will continue on compiling more detailed information on specific sectors within the field of polar science, a task which is essential to understanding many factors influencing this country's polar research capability and assessing our requirements for the future
• Public awareness of polar science	• Increasing access to polar information • Publication of papers, newsletters and conference proceedings • Creation of a higher profile for polar science among the public
• International profile as a circumpolar nation	• Increase Canada's representation in international Arctic and Antarctic organizations • Increased support for Commission initiatives from key stakeholders
• Science and technology in polar regions	• Improved coordination of public and private sector science and technology initiatives • Reporting on the state of polar knowledge • Establishment of partnerships with northern and Aboriginal organizations for conferences and workshops • Developing and tracking appropriate polar science and technology indicators

How Does This Achieve Value for Money?

The Commission (http://www.polarcom.gc.ca) has provided valuable input into the state of Canadian polar knowledge and has helped focus national attention on the need for world-class research and information infrastructure. The Commission serves as an important source of information on polar research and as a link between the research sector, Aboriginal communities, industry, academia, governments and Canadians. It serves as Canada's primary point of contact with the circumpolar scientific community. Such activities not only complement the Commission's work with respect to domestic research activities but also provide a means of input into multilateral scientific projects of relevance to Canadian interests.

Section IV - Supplementary Information

Organizational Chart

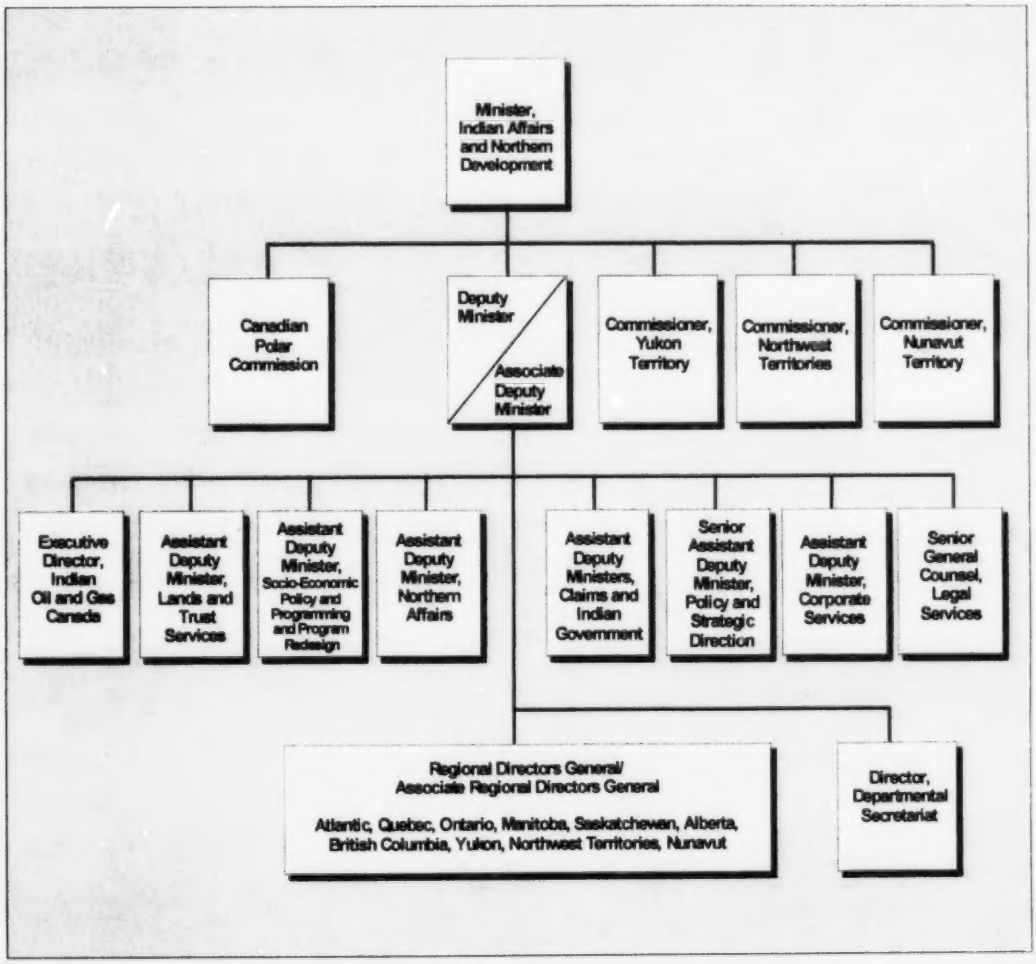

Capital Spending/Projects

(millions of dollars)	Current Estimated Total Cost	Forecast Spending to March 31, 2000	**Planned Spending 2000–01**	Planned Spending 2001–02	Planned Spending 2002–03	Future Year Spending Requirement
Projects valued at $15 million and over						
Infrastructure						
Atlantic						
Davis Inlet Relocation	112.5	46.3	**42.6**	21.9	1.7	0.0
Manitoba						
Garden Hill – Water and Sewer	31.9	0.0	**0.0**	0.0	0.4	31.5
Sandy Bay – Water and Sewer	17.1	7.1	**0.0**	0.0	0.0	10.0
Red Sucker Lake – Water and Sewer	20.1	0.0	**0.3**	3.4	0.0	16.4
God's Lake – Water and Sewer	26.3	7.6	**2.5**	0.0	0.0	16.2
Oxford House – Water and Sewer	16.8	0.0	**0.0**	0.0	0.4	16.4
Wasagamack – Water and Sewer Treatment Plant	19.9	4.6	**0.0**	0.0	0.0	15.3
Sub-Total (Infrastructure)	244.6	65.6	**45.4**	25.3	2.5	105.8
Education Facilities						
Manitoba						
Chemawawin School	22.9	0.6	**6.8**	4.0	0.0	11.5
Garden Hill School Phase II	31.5	1.5	**8.0**	12.7	9.3	0.0
Norway House Middle Years School	32.3	0.0	**0.0**	2.4	11.0	18.9
Peguis School Phase II	23.2	2.1	**9.9**	7.0	4.2	0.0
Sub-Total (Education Facilities)	109.9	4.2	**24.7**	26.1	24.5	30.4
Land Acquisition						
Quebec						
Kanesatake Land Unification	37.4	12.0	**16.9**	8.5	0.0	0.0
Sub-Total (Projects valued at $15 million and over)	391.9	81.8	**87.0**	59.9	27.0	136.2
Other Capital Spending			**512.3**	509.5	557.0	
Total			**599.3**	569.4	584.0	

Note: Due to rounding, rows and columns may not add to totals shown.

Horizontal Initiatives

Aboriginal Canada Site

The Aboriginal Canada Site is an inter-departmental effort to integrate all federal, provincial and local government Aboriginal information and services within a single Aboriginal Internet Window. Recent focus groups of Aboriginal entrepreneurs as conducted by the Council for the Advancement of Native Development Officers (CANDO) and federal and provincial consultation indicates that a single-window approach to information on the Internet is very much in demand. Over the upcoming year INAC will work with other departments and First Nations and Inuit groups and peoples in the preparation of the background research and development of the "Aboriginal Canada Site".

This project is also in keeping with the Government of Canada's commitment to provide all information and services on-line for all Canadians. Beyond the digitization of paper based content and services, the Government On-line plan is to ensure that all information is client driven, integrated and interactive. The single window Aboriginal Canada site will serve as the medium in which to integrate all Aboriginal government information. While the first iteration of the site will be largely composed of information, successive versions will begin to incorporate on-line services targeted at Aboriginal communities and peoples. Users can expect to find information ranging from economic development programs and services to education opportunities.

Sustainable Development Initiatives

In the last year, INAC's Audit and Evaluation Branch conducted both a review and an audit of the implementation of the Sustainable Development Strategy (SDS) to date. The review focused on the Northern Affairs Program and Indian and Inuit Affairs Program while the audit dealt exclusively with the Administrative Services greening of internal operations. In both cases the methodology that was developed embraced the principles of ISO 14000 as well as sound environmental management practices. Findings and recommendations have been presented to senior management and completed action plans will be followed-up in one year's time. By conducting the review and audit after two years, it provides an ideal opportunity to learn from the experiences of the first SDS and apply those lessons to the development of the department's next SDS to be tabled in Parliament in December 2000. The following examples are key SDS initiatives within INAC to be included in the next Strategy.

Indian and Inuit Affairs Program (IIAP)

SDS/Gathering Strength Integration: The department continues to work on closely integrating its Sustainable Development Strategy into all of its activities through the development of common objectives, targets, indicators and actions as well as the development of common reporting and monitoring mechanisms. As part of the strategy renewal process, the department will consider ways in which an on-going dialogue related to SD can be established with Aboriginal communities.

A key goal of the SDS relates to internal integrated decision-making; i.e. the incorporation of sustainable development principles into the way the department makes decisions on a day-to-day basis. Within this goal, the IIAP has committed to raising the profile of the SDS within the department via the development and implementation of an SDS communication strategy and the development and implementation of SDS training and awareness sessions available to all employees, with an initial emphasis on senior management. A broad communication strategy to raise the profile of the strategy internally will be launched in the Winter/Spring of 2000 as will the piloting of a senior management SD awareness module. Subsequently, an SD training module for all employees and interested First Nations and Inuit will be developed and piloted in fiscal year 2000–2001.

Another action within this goal to which the IIAP is committed, is the integration of SD terms conditions, strategic objectives and targets in management contracts. This has been implemented in one INAC region on a draft basis to date. This commitment will be pursued in all other regions and headquarters in 2000–2001.

Northern Affairs Program

Northern Strategy: During the development of the first sustainable development strategies in 1996–1997, several federal departments jointly consulted with northerners. During those consultations, northerners expressed a strong desire for a single federal sustainable development strategy for the North, rather than several individual departmental strategies. A single Federal Sustainable Development Strategy for the North is being developed in response to that request as well as to the observation of the Commissioner of the Environment and Sustainable Development that better coordination among departments is needed during this second round of SDSs.

Administrative Services

Indicators and Targets: Administrative Services Directorate (ASD) will build on work that has already been completed by the interdepartmental committee entitled Performance Measurement Systems for Government Operations (PMSGO). PMSGO has identified 13 key internal operations which include such issues as Contaminated Sites, Hazardous Wastes, Water Efficiency, Solid Waste Management, Fleet, and Procurement and developed several measures for each. These areas were identified as key due to their higher probability of having profound effects on the environment if they are not actively managed by departments. However, before ASD is able to select a suite of indicators further work remains to be done with Public Works and Government Services Canada to develop an Memorandum of Understanding (MOU) to clarify issues of accountability between the two departments in areas such as water use, green procurement and energy efficiency. Once the MOU is signed, a suite of indicators will be selected for all 13 issues. At that point, regional and headquarters staff will be given the opportunity to provide comments on the suite of indicators before they are included in the department's next Part 3 section of the SDS, pertaining to Greening Government Operations.

Contacts for Further Information

References

Indian and Northern Affairs Canada

Terrasses de la Chaudière
10 Wellington St., North Tower
Hull, Quebec
Postal Address:
Ottawa, Ontario K1A 0H4

Internet
http://www.inac.gc.ca

Departmental Library, Publications and Public Enquiries

- Publications and Public Enquiries (819) 997-0380
  E-mail: InfoPubs@inac.gc.ca
- Departmental Library (819) 997-0811
  E-mail: Reference@inac.gc.ca
- Departmental Librarian and Manager, Publications and Public Enquiries (819) 997-8205
- Reference Librarian (819) 953-8604
- Inter-Library Loans (819) 994-1347

Internet

- Internet Webmaster (819) 997-0381

Media Relations — Communications

- Contact: (819) 997-8404

Statistical Enquiries (socio-demographic)

- Contact: (819) 953-9999
  E-mail: Instat@inac.gc.ca

Canadian Polar Commission

Suite 1710
Constitution Square
360 Albert Street
Ottawa, Ontario
K1R 7X7
(613) 943-8605 or 1-888-POLAR01
E-mail: mail@polarcom.gc.ca

Internet
http://www.polarcom.gc.ca

Media Relations — Communications

- Contact: (613) 943-0716

Co-delivery Partner Contacts/Federal Department or Agency

Health Canada – Call (613) 954-8815 or see Web site at http://www.hc-sc.gc.ca.

- Non-Insured Health Benefits. Community Health Services, Environmental Health and Surveillance, and Hospital Services. National Native Alcohol and Drug Abuse Program. Brighter Futures Program – Community Mental Health and Child Development and Aboriginal Head Start. National Children's Agenda. Aboriginal Diabetes Strategy. Aboriginal Health Institute. First Nations Home and Community Program.

Human Resources – Call (819) 953-1812 or see Web site at http://www.hrdc-drhc.gc.ca.

- Aboriginal Human Resources Development Strategy. Youth Employment Strategy.

Canada Mortgage and Housing Corporation – Call (613) 748-2586 or see Web site at http://www.cmhc-schl.gc.ca.

- On Reserve – Non-Profit Housing and Residential Rehabilitation Assistance Programs. Off Reserve – Rural and Native Housing, Urban Native Non-Profit Housing, Residential Rehabilitation Assistance and Emergency Repair Programs.

Solicitor General of Canada – Call (613) 991-0241 or see Web site at http://www.sgc.gc.ca.

- First Nations Policing Policy – On-Reserve First Nations Policing. Solicitor General Canada and Correctional Service Canada – develop innovative ways to deal with Aboriginal offenders within communities and develop appropriate programs within institutions.

Canadian Heritage – Contact Citizens Participation Directorate at (819) 994-3835.

- Aboriginal Friendship Centres, Northern Native Broadcast Access, Aboriginal Representative Organizations, Aboriginal Women's Program, Aboriginal Languages Initiative, Territorial Aboriginal Language Accords and Urban Multi-purpose Aboriginal Youth Centres.

Industry Canada – Call (613) 992-6033 or see Web site at http://www.abc.gc.ca.

- Aboriginal Business Canada – to promote the development, competitiveness and success of Aboriginal business in Canadian and world markets.

Fisheries and Oceans – Contact Aboriginal Affairs Directorate at (613) 993-9161.

- Aboriginal Fisheries Strategy – to increase Aboriginal involvement in all aspects of coastal fisheries, fish habitat management and commercial fishing opportunities.

Natural Resources – Contact the Financial Management Branch at (613) 996-6865.

- Canada Lands Surveys, First Nations Forestry Program and capacity building initiatives in resource management.

Justice Canada – Contact the Programs Branch/Aboriginal Justice at (613) 957-3180.

- Native Courtworker Program, Legal Studies for Aboriginal People Program and Aboriginal Justice Strategy Fund.

Privy Council Office – Contact the Federal Interlocutor for Métis and Non-Status Indians at (613) 947-1848 (Privy Council Office); or contact the Indian Specific Claims Commission at (613) 957-5180 or see Web site at http://www.indianclaims.ca.

- Aboriginal Self-Government Negotiations and Aboriginal communities and associations representing off-reserve Aboriginal peoples.

National Defence – Contact Corporate Services at (613) 992-6033.

- Canadian Rangers, Bold Eagle, Northern Native Entry Program, Headstart (student employment) – these programs hire and train qualified personnel for full and part-time employment in the Canadian Forces.

Topical Index

A

Aboriginal *1-2, 4-9, 11-19, 21-28, 30, 35, 36*
Alternative dispute resolution *7, 13*

C

Children *1, 13, 20, 29*

D

Devolution *8, 15, 16, 22-24*

E

Economic development *3, 6, 12, 17, 21, 24, 34-35*
Education *3, 5, 8, 12-13, 20, 28, 32, 33*
Employment *5, 14, 17, 21, 24, 36*
Environment *3, 7- 8, 11, 17, 20, 23-28, 33-34*

F

First Nations *1-7, 11-21, 23-24, 26, 28, 33-34, 36*

G

Governance *1-3, 6-7, 12, 15-17, 22, 26*

H

Health *1-2, 5, 20-21, 36*

I

Infrastructure *3, 5, 9,1 2, 19-20, 25, 30, 32*
Inuit *1-4, 10-15, 17, 21, 26, 33-34*

L

Litigation *6-7, 13*

M

Métis *4, 36*
Mining *8, 24-25*

O

Oil and gas resources *15, 16*

P

Partnership(s) *1-2, 6-8, 12-14, 17, 19,21, 24, 28, 30*
Polar science *3, 29-30*

R

Resource development *14, 24-25*

S

Self-government *2, 3, 7, 16-18, 22-23, 36*
Social Union *7, 21*
Supreme Court *7*
Sustainable Development *1-3, 7, 12, 15, 17, 22-25, 28, 33-34*

W

Women *1, 7, 36*

Y

Youth *1-2, 13-14, 20, 36*

BUDGET DES DÉPENSES

Affaires indiennes et du Nord canadien et Commission canadienne des affaires polaires

Budget des dépenses
2000-2001

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses qui est déposé à la Chambre des communes par la présidente du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le budget).

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en applications ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents doivent être déposés au plus tard le 31 mars, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.

2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables pour les ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

Dans le cadre des efforts qu'il déploie continuellement pour simplifier les exigences liées aux rapports, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada a demandé qu'Affaires indiennes et du Nord Canada et dix autres ministères examinent d'autres structures de rapport en remplacement de leur *Rapport sur les plans et les priorités* de cette année. Il a donc exempté le ministère de se conformer aux lignes directrices prescrites pour la préparation de ce rapport.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par
le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2000

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la
poste auprès des Éditions du gouvernement du Canada (TPSGC)
Ottawa (Canada) K1A 0S9

Téléphone : 1-800-635-7943
Site Internet : http://publications.tpsgc.gc.ca

No. de catalogue BT31-2/2001-III-19

ISBN 0-660-61158-9

Affaires indiennes et du Nord Canada et Commission canadienne des affaires polaires

Budget des dépenses 2000–2001

Rapport sur les plans et les priorités

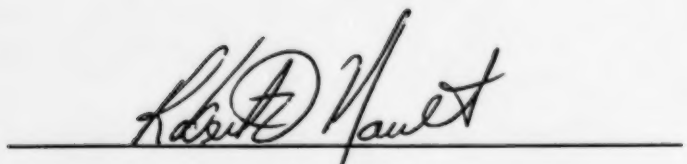

L'honorable Robert D. Nault, c.p.,député
Ministre des Affaires indiennes et du Nord Canada

Table des matières

Section I: Les messages 1

- Le message du Ministre 1
- Sommaire 2

Section II: Un aperçu du Ministère 3

- Le mandat, la mission et la vision 3
- Les éléments de contexte susceptibles d'influencer le Ministère .. 4
  - Un profil de la population autochtone du Canada 4
  - Les défis 5
  - Le Ministère dans le contexte gouvernemental 9
  - Le plan des dépenses financières 10

Section III: Les objectifs, les résultats prévus et la rentabilité . 11

- Le Programme des affaires indiennes et inuites 11
- Le Programme des affaires du Nord 23
- Le Programme de l'administration 28
- La Commission canadienne des affaires polaires 31

Section IV: Les renseignements supplémentaires 33

- L'organigramme 33
- Les projets et les dépenses en immobilisations 34
- Les initiatives horizontales 35
  - Le site autochtone canadien 35
  - Les projets de développement durable 35
- Les sources d'information additionnelle 37
  - Les références 37
  - Les partenaires dans la prestation conjointe 38
- L'index par sujets 39

Section I – Les messages

Le message du Ministre

Alors que nous amorçons ce nouveau millénaire, l'objectif primordial du Ministère demeure une importante priorité dans l'ensemble du programme gouvernemental : faire du Canada un meilleur endroit pour les Premières nations, les Inuits et les gens du Nord. Notre approche s'inscrit en deux volets, notamment régler les enjeux issus du passé et investir dans l'avenir. La réédification et la modernisation de nos partenariats nous permettront de travailler plus efficacement ensemble à améliorer la qualité de vie des collectivités des Premières nations et des Inuits.

Rassembler nos forces : le plan d'action du Canada pour les questions autochtones nous a procuré les paramètres pour atteindre ce but et apporter des changements durables et significatifs. Les quatre objectifs de *Rassembler nos forces* – renouveler les partenariats; renforcer l'exercice des pouvoirs par les Autochtones ; édifier de nouvelles relations financières; renforcer les collectivités et les économies, et appuyer les gens – sont les principes directeurs qui nous serviront de jalons pour mesurer nos progrès.

Depuis l'annonce de *Rassembler nos forces*, il y a deux ans, un climat de changement et de renouvellement continue de prendre de l'essor dans les collectivités de toutes les régions au pays. Le gouvernement a reconnu la nécessité d'établir des partenariats pour rebâtir un climat de confiance et de coopération. Ces alliances établissent le fondement nous permettant de travailler ensemble à régler les enjeux entourant l'exercice des pouvoirs et les questions d'ordre financier. Leur aboutissement est essentiel si nous voulons renforcer les collectivités et les économies ainsi qu'appuyer les gens. Les partenariats renouvelés entre les Premières nations, les Inuits, les gens du Nord et le Ministère ont posé l'assise sur laquelle se sont appuyées de grandes réalisations comme la création du Nunavut, la conclusion du Traité des Nisga'as et d'ententes sur des revendications particulières. Ils ont soutenu les progrès constants dans l'évolution politique territoriale et le développement durable dans le Nord. À l'arrière-scène de tels progrès se maintient un engagement à l'endroit de partenariats inspirés du respect et de la reconnaissance réciproques.

Nous sommes aussi témoins de progrès dans des domaines comme le nombre de diplômés de programmes post-secondaires, la croissance des entreprises autochtones et des possibilités économiques. Les investissements dans les soins de la santé signalent des améliorations dans la qualité de vie des collectivités des Premières nations et des Inuits. Parallèlement, il reste encore beaucoup de travail à accomplir. Le développement se produit à un rythme inégal et il reste des collectivités en situation de crise. De plus, les pressions démographiques se traduisent par des demandes croissantes à l'égard des services et des programmes. La forte proportion de jeunes chez la population autochtone constitue un potentiel immense. Elle exige, par ailleurs, que nous concentrions nos efforts sur les enfants et les jeunes pour leur garantir un meilleur avenir. Au nombre des autres défis à relever figure la prise en compte du rôle unique et de la place des femmes autochtones dans notre vision.

Le règlement fructueux de ces questions exige de solides partenariats avec les Premières nations, les Inuits et les gens du Nord. Un travail concerté avec ces partenaires dans un esprit de respect mutuel constitue un ingrédient essentiel à l'atteinte de nos buts. Nous continuons aussi à établir des partenariats avec les provinces, les territoires et le secteur privé. De plus, nous travaillons en coopération avec les autres ministères fédéraux pour miser efficacement sur nos ressources collectives.

Toutes les parties concernées dans la réalisation de ce programme ont une occasion unique d'apporter des améliorations dans la vie des Premières nations, des Inuits et des gens du Nord. Elles peuvent aussi contribuer à l'édification d'un Canada plus fort. Le travail que nous accomplissons façonnera le profil du Canada pour les générations à venir. L'engrenage du changement est en marche et nous sommes déterminés à en maintenir et en accélérer l'élan. Je vous invite à prendre connaissance du rapport pour en apprendre davantage au sujet de nos plans et de nos priorités dont nous poursuivons la réalisation avec nos partenaires. Je vous incite également à consulter les divers documents et les sites Web que nous mentionnons en référence.

Sommaire

Nous avons pour but de travailler en étroite collaboration avec les Autochtones et les autres partenaires à l'amélioration des conditions économiques et sociales, de manière à apporter de véritables changements positifs dans la vie des gens. Il est reconnu que la situation des communautés des Premières nations et des Inuits est bien plus précaire que dans le reste du Canada. De nombreuses collectivités des Premières nations et des Inuits ne disposent pas des ressources nécessaires et des compétences voulues pour régler efficacement des problèmes aussi sérieux que la pénurie de logements, le chômage, la dépendance à l'endroit de l'aide sociale et le suicide chez les jeunes. Tous ces indices accusent des taux beaucoup plus défavorables que la moyenne nationale.

Rassembler nos forces : le plan d'action du Canada pour les questions autochtones, réponse du gouvernement fédéral au rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones, a été annoncé le 7 janvier 1998. La vision qu'épouse *Rassembler nos forces* et reprise dans la Stratégie de développement durable envisage des collectivités fortes et en santé et de nouvelles relations fondées sur le respect mutuel. Elle prévoit des structures et des institutions d'exercice des pouvoirs responsables, transparentes et durables. Grâce aux investissements initiaux dans les initiatives de réconciliation et de guérison, énoncées dans *Rassembler nos forces*, nous avons été en mesure d'aller de l'avant avec nos partenaires dans une série d'importantes activités qui contribueront à l'établissement de collectivités saines et autosuffisantes chez les Premières nations, les Inuits et les gens du Nord. Ces activités s'inspirent des objectifs stratégiques suivants:

Renouveler les partenariats : La vision à long terme – les partenariats font partie des activités courantes et confirment la relation issue des traités (voir les pages 13 et 14);

Renforcer l'exercice des pouvoirs par les Autochtones : La vision à long terme – des structures et des institutions d'exercice des pouvoirs responsables (voir les pages 15 à 17);

Édifier une nouvelle relation financière : La vision à long terme – des gouvernements des Premières nations transparents, qui s'acquittent de leur obligation de rendre des comptes et ayant conclu des ententes de transferts financiers qui tiennent compte de recettes de source autonome, notamment des impôts et des taxes (voir les pages 17 à 19);

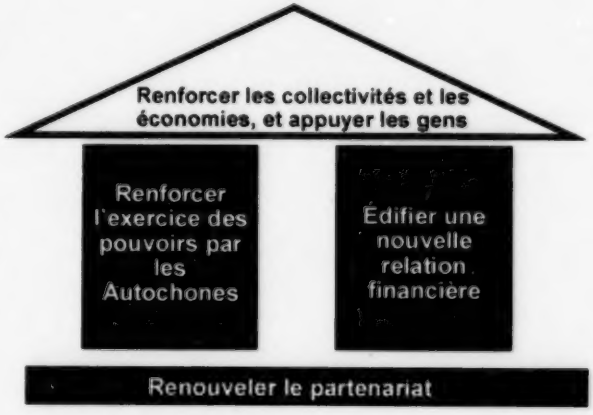

Renforcer les collectivités et les économies, et appuyer les gens : La vision à long terme – une qualité de vie dans les collectivités des Premières nations et des Inuits qui soit comparable à celle des collectivités voisines (voir les pages 19 à 22); et

Appuyer le programme du Nord en renforçant les collectivités et l'assise économique, conformément à l'orientation définie dans les objectifs de *Rassembler nos forces* (voir les pages 23 à 27).

La réussite de *Rassembler nos forces* sera tributaire de la détermination du gouvernement du Canada, des gouvernements provinciaux et territoriaux, et du secteur privé à travailler de concert avec les Autochtones. Le présent document fait ressortir les objectifs de rendement et les résultats concrets que le Ministère est déterminé à réaliser dans le cadre de cet exercice de planification.

Section II - Un aperçu du Ministère

Le mandat, la mission et la vision

Le vaste mandat d'Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) est ancré dans des politiques de longue date et un solide fondement législatif, qui comporte la *Loi sur les Indiens*, la *Loi sur le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien* et les lois concernant les territoires. On peut consulter la liste complète des lois et des règlements administrés par AINC et des initiatives prévues en matière de réglementation pour 2000-2001 au http://www.inac.gc.ca/legisl/legisl/html. Cette information est aussi disponible auprès du kiosque de renseignements au public du Ministère au (819) 997-0380.

Affaires indiennes et du Nord Canada

Mission

Travailler ensemble pour faire du Canada un meilleur endroit pour les Premières nations et les gens du Nord.

Vision

Un environnement propice à un avenir plus prometteur pour l'ensemble des Premières nations, des Inuits et des autres gens du Nord et qui favorise l'autosuffisance, l'autonomie économique et un degré d'obligation de rendre des comptes semblable à celui des autres gouvernements au Canada.

C'est à AINC qu'il incombe en premier lieu, mais non de manière exclusive, de remplir les obligations constitutionnelles, politiques, juridiques et définies par les traités du gouvernement fédéral envers les Premières nations, les Inuits et les gens du Nord. Le Ministère offre les fonds nécessaires pour veiller à ce que les Indiens inscrits vivant dans les réserves jouissent de services essentiels semblables à ceux qui sont fournis aux résidants canadiens par les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux. Au nombre des services en question figurent l'éducation, le logement, l'infrastructure communautaire, l'aide sociale et les services de soutien sociaux. De plus, le Ministère négocie et supervise au nom du gouvernement fédéral la mise en œuvre des règlements de revendications globales et particulières ainsi que des ententes sur l'autonomie gouvernementale. Il favorise aussi le développement économique

Dans le Nord canadien, le Ministère valorise l'évolution politique et le développement durable en participant avec ses partenaires du Nord à l'élaboration des structures d'exercice des pouvoirs; en parachevant et en implantant les ententes sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale; en encourageant le développement économique tout en veillant à protéger l'environnement et à maximiser les avantages sur le plan social et culturel. Le Ministère encourage aussi le leadership dans l'intendance environnementale et le développement durable autant au pays qu'au sein des nations circumpolaires.

Conformément aux dispositions de la *Loi sur la Commission canadienne des affaires polaires*, cette commission est exploitée en tant qu'agence indépendante (http://www.polarcom.gc.ca) et elle se rapporte au Parlement par l'entremise du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Créée en 1991 à titre de principale organisation dans le domaine de la recherche polaire, la Commission canadienne des affaires polaires est responsable de surveiller les régions polaires, d'en faire la promotion et de diffuser le savoir qui les concerne. Elle a pour mandat de contribuer à la sensibilisation du public à l'endroit de l'importance des sciences polaires au Canada et de mettre en valeur le profil international du Canada à titre de pays circumpolaire. Il lui incombe de recommander au Canada l'orientation de ses politiques sur les sciences polaires.

Commission canadienne des affaires polaires

Mission

Assurer une présence nationale et internationale efficace dans les régions polaires concernant les sciences et la technologie polaires qui contribuent à une meilleure compréhension des questions polaires.

Vision

La Commission canadienne des affaires polaires jouera un rôle central dans le perfectionnement et la diffusion des connaissances nordiques grâce à la consultation, à la communication et aux partenariats, au profit de tous les Canadiens et Canadiennes et de leurs responsabilités dans le monde circumpolaire.

Les éléments de contexte susceptibles d'influencer le Ministère

Un profil de la population autochtone du Canada

Au Canada, la population autochtone totale est estimée à 1 399 300 en 2000 (voir le graphique 1). Les Autochtones ont pour ancêtres les tout premiers habitants de l'Amérique du Nord. La *Loi constitutionnelle de 1982* reconnaît trois catégories d'Autochtones – **les Indiens, les Métis et les Inuits**. De plus, la *Loi sur les Indiens de 1876* précise les définitions juridiques qui s'appliquent aux **Indiens inscrits** au Canada. Un Indien inscrit est une personne indienne qui est inscrite au Registre en vertu de la *Loi sur les Indiens*. Un **Indien visé par un traité** est un Indien inscrit appartenant à une Première nation signataire d'un traité avec la Couronne. Un **Indien non inscrit** est une personne indienne qui n'est pas inscrite en vertu de la *Loi sur les Indiens* (peut-être parce que ses ancêtres ne se sont jamais inscrits ou encore parce qu'elle a perdu son statut d'Indien en vertu de dispositions antérieures de la Loi). Les responsabilités d'AINC à l'endroit des Autochtones concernent principalement les Indiens inscrits vivant dans les réserves ainsi que les Inuits.

Graphique 1

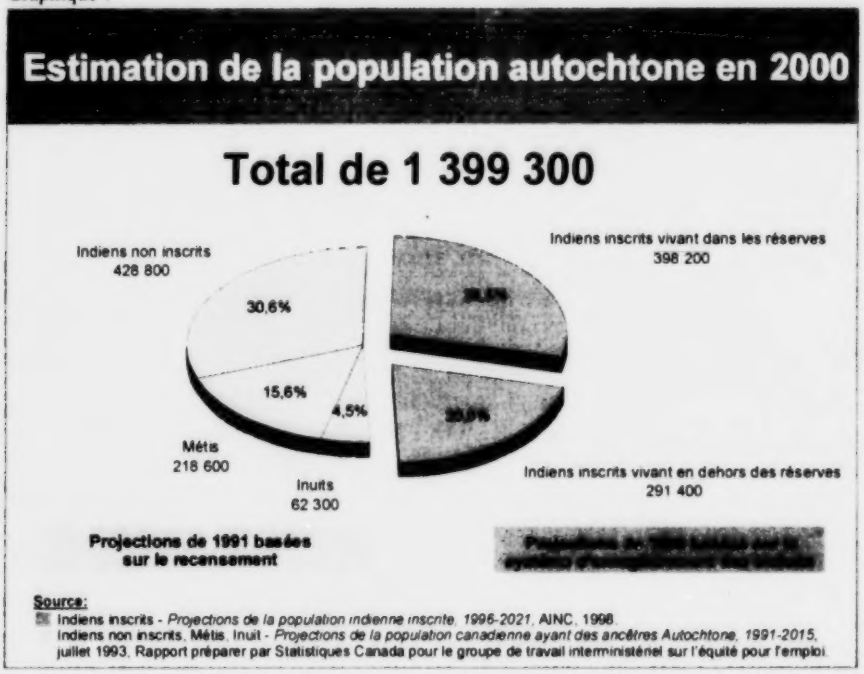

Environ 4,5 p. 100 des Canadiens sont d'ascendance autochtone. On dénombre 610 Premières nations qui se regroupent en 52 nations ou groupes culturels et parlent plus de 50 langues. Les Indiens vivant dans les réserves représentaient environ 58,3 p. 100 de la population des Indiens inscrits en date du 31 décembre 1999.

Bien qu'on trouve des Autochtones dans tous les coins du Canada, il existe de fortes concentrations dans les territoires (85 p. 100 de la population au Nunavut, 49 p. 100 dans les Territoires du Nord-Ouest et 23 p. 100 au Yukon, selon le recensement de 1996) ainsi que dans les provinces de l'Ouest.

Environ 63 p. 100 des collectivités des Premières nations comptent moins de 500 résidants – seulement 5 p. 100 en comptent plus de 2 000. Chez les Indiens vivant dans les réserves, 36,4 p. 100 habitent en milieu urbain tandis que 44,3 p. 100 vivent en milieu rural, 17,4 p. 100 dans des zones d'accès particulier et 1,7 p. 100 en région éloignée. Ces facteurs sont à l'origine des coûts plus élevés de la prestation des services.

Les défis

Affaires indiennes et du Nord Canada

Les conditions socio-économiques : les conditions sociales, économiques et sur le plan de la santé s'améliorent, mais il persiste des écarts considérables au chapitre du revenu, du niveau de scolarité et de l'espérance de vie. *Rassembler nos forces* comprend un large éventail d'initiatives intégrées dans l'ensemble du gouvernement, qui visent la tenue des réformes structurelles nécessaires pour relever ces défis (les détails sont donnés aux pages 20 à 22). Au nombre des grands défis socio-économiques que doivent relever les Premières nations figurent les suivants :

L'indice de la qualité de vie humaine des Nations Unies :
- Si le Canada se classe au premier rang en fonction de l'indice de la qualité de vie humaine des Nations Unies, les Indiens vivant dans les réserves arrivaient à un rang inférieur à celui de plusieurs nations en développement.

Des améliorations dans l'infrastructure, mais des indicateurs importants accusent des retards :
- La surpopulation demeure un problème : 19 p. 100 des logements dans les réserves comptent plus d'une personne par pièce (par rapport à 2 p. 100 dans l'ensemble du Canada).
- En mars 1998, dans les réserves, 46 p. 100 des logements étaient considérés en deçà des normes.
- L'infrastructure économique comporte de graves lacunes (par exemple, les terrains commerciaux desservis par des services publics, les réseaux de transport, l'énergie à prix rentable).

Les niveaux de scolarité augmentent, mais il subsiste des écarts.
- En 1996, 20 p. 100 des Indiens inscrits de 15 ans et plus détenaient un certificat ou un diplôme post-secondaire, en comparaison de 35 p. 100 chez les autres Canadiens du même groupe d'âge.

Les jeunes des Premières nations se préparent à faire leur entrée sur le marché de l'emploi, mais
- 53 p. 100 des Indiens inscrits âgés de 15 ans ou plus rapportaient un revenu d'emploi en 1995, par rapport à 66 p. 100 des Canadiens du même groupe d'âge.
- Il faudra créer annuellement de 10 000 à 18 000 emplois au cours des dix prochaines années pour que le taux d'emploi des Indiens inscrits rejoigne la moyenne canadienne.
- Dans l'ensemble du Canada, le taux de chômage chez les Indiens inscrits de 15 ans et plus était d'environ 27 p. 100 (1996).

Une croissance rapide de l'entrepreneurship autochtone, notamment plus de 20 000 entreprises appartenant à des Autochtones, mais
- les entreprises autochtones sont en moyenne plus petites, moins rentables et desservent principalement des marchés locaux.
- Les entreprises autochtones sont aussi en posture moins favorable pour tirer profit des débouchés croissants qui découlent des ressources et des possibilités économiques urbaines.

En plus des tendances socio-économiques, l'explosion démographique présente des défis considérables.
- La population des Indiens inscrits s'accroît presque deux fois plus rapidement que la population canadienne dans son ensemble.
- On prévoit que la population des Indiens inscrits augmentera de 15 p. 100 au cours des huit prochaines années.
- Une part de 40 p. 100 de la population des Indiens inscrits avait moins de 20 ans en 1999.

Pour plus de renseignements sur les conditions démographiques, sociales et économiques, consulter le document intitulé *Données ministérielles de base* au http://www.inac.gc.ca/stats/index.html.

L'obligation de rendre des comptes est sous-jacente à une saine gestion gouvernementale : l'un des principaux défis à relever pour AINC et les Premières nations est de s'assurer de l'existence de régimes efficaces et uniformes de reddition des comptes pour répondre aux besoins des membres des Premières nations dans les réserves et en dehors de celles-ci. S'y ajoute le défi d'acquérir auprès du public la confiance que les ressources sont sainement gérées et que les programmes produisent les résultats escomptés. Cette double obligation de rendre des comptes, c'est-à-dire des dirigeants des Premières nations envers leurs membres et envers le gouvernement du Canada, se reflète dans les modalités des transferts financiers aux Premières nations. Il faut en arriver à un consensus sur la façon dont les Premières nations doivent moderniser leurs régimes financiers pour qu'ils soient comparables à ceux des autres gouvernements tout en misant sur les forces de leur propre culture.

AINC travaille en étroite collaboration avec les Premières nations dans l'évaluation des genres de transferts financiers qui s'adaptent le mieux à leur capacité de dispenser les programmes et les services et à leur réceptivité à l'égard d'accepter les responsabilités additionnelles inhérentes à des ententes de transferts financiers pluriannuelles. L'évaluation de la reddition des comptes et de la gestion, assortie de plans de perfectionnement qui identifient les domaines susceptibles d'être améliorés, représente un outil précieux pour analyser la situation particulière à chaque Première nation. Des vérifications financières annuelles réalisées par des vérificateurs agréés indépendants assurent l'acquittement de la responsabilité ministérielle de rendre des comptes à l'égard d'une saine utilisation des fonds transférés. Des rapports autres que financiers concernant les programmes et les services administrés par les Premières nations veillent à répondre au même objectif. Dans le cas où une Première nation éprouverait des difficultés financières, un plan de redressement est alors mis en œuvre et sa réalisation fait l'objet d'une surveillance régulière.

AINC passe en revue avec les Premières nations les résultats des évaluations de la reddition des comptes et de la gestion qu'on vient de mentionner. On cherche à orienter stratégiquement les fonds consacrés à l'édification des capacités vers les domaines jugés prioritaires. De la même manière que les autres gouvernements au Canada, les Premières nations s'efforcent d'élaborer des cadres de reddition des comptes, fondés sur les principes de la transparence, de la divulgation et du redressement. AINC encourage les Premières nations à interpréter ces principes en tenant compte de leur situation et de leur culture au moment de mettre en place des régimes d'exercice des pouvoirs. Les Premières nations implantent progressivement de tels régimes pour gérer leurs fonctions élargies associées à la planification, à l'établissement des budgets et à la présentation de rapports. Les Premières nations, de concert avec AINC, ont mis en œuvre un ensemble d'initiatives pour assurer une solide reddition de compte autant aux membres des bandes qu'au gouvernement du Canada (les détails en sont expliqués aux pages 18 et 19). Le Ministère a également recours à ses compétences en évaluation, en vérification et en révision pour veiller à l'existence de régimes de reddition des comptes efficaces et uniformes.

Les revendications en suspens et les litiges : le principal défi que pose le processus des revendications globales se situe dans l'établissement de la certitude quant aux droits ancestraux, aux droits de propriété foncière et à l'accès aux terres et aux ressources. Le règlement des questions entourant les terres permettrait aux Premières nations de participer plus directement aux initiatives de développement économique. Il en découlerait aussi une plus grande certitude économique dans le climat d'investissement. Il est évidemment nécessaire de régler ces questions de manière juste et équitable afin de préserver la confiance envers le processus de la conclusion de traités. En ce qui a trait aux revendications particulières, les principaux défis consistent à remplir les obligations juridiques du gouvernement et d'éliminer la perception que le gouvernement du Canada est en conflit d'intérêts en étant juge et partie dans le règlement des

revendications présentées contre lui. Il est aussi nécessaire d'améliorer l'efficience du processus utilisé pour aider à régler les revendications non résolues dans les limites d'un budget de règlement. Au nombre des options possibles figure l'éventuelle création de nouveaux mécanismes permettant de faciliter les négociations visant à régler les différends.

En ce qui a trait à la gestion des litiges, les tribunaux se sont prononcés, au cours du dernier quart de siècle, sur les principales dimensions de la relation entre la Couronne et les Autochtones. De récents jugements de la Cour suprême du Canada ont changé l'environnement dans lequel AINC travaille et ils continuent d'influencer la restructuration des secteurs d'activité. Des jugements comme ceux qui ont été rendus dans les affaires *Delgamuukw* (1997) et *Marshall* (1999) sont à l'origine de modifications constantes aux processus liés aux terres et aux ressources ainsi qu'à l'élaboration de politiques sur le plan des traités historiques. D'autres décisions comme dans l'affaire *Corbière* (1999) remettent de plus en plus en question la *Loi sur les Indiens*, le principal fondement juridique sur lequel s'appuie AINC. Un certain nombre d'initiatives se déroulent présentement qui pourraient influencer le renouvellement législatif, notamment la mise en œuvre de la *Loi sur la gestion des terres des Premières nations*, qui vient d'être adoptée, ainsi que la représentation spéciale visant la protection des droits des femmes des Premières nations. De plus, l'initiative conjointe entre AINC et l'Assemblée des Premières Nations (APN) sur l'élaboration des politiques travaille à la préparation d'options qui pourraient se traduire par une plus grande maîtrise assumée par les Premières nations sur les terres et l'exercice des pouvoirs. Le Ministère ne peut pas se permettre de prendre du recul et de laisser les tribunaux prendre les décisions. Il doit plutôt prendre les devants dans la poursuite du renouvellement législatif.

Le nombre de dossiers de litiges généraux s'est multiplié par six au cours de la dernière décennie. Les causes concernant les pensionnats sont passées de 84 en janvier 1997 à 3 152 en décembre 1999. Les litiges sont principalement de nature historique et découlent de 200 ans d'administration par la Couronne des terres et des ressources des Premières nations et de 100 ans de pensionnats. En raison de leur nature conflictuelle, les litiges exercent des pressions défavorables sur les partenariats et détournent des énergies ministérielles des politiques, des programmes et des ressources. Les stratégies du Ministère visent à gérer l'inventaire des dossiers dans son ensemble, par l'entremise d'une évaluation exhaustive du risque, du règlement extrajudiciaire des litiges lorsque les réclamations sont assorties de preuves et que la responsabilité est évidente, du recours à d'autres mécanismes de règlement des différends, de l'élaboration de possibilités d'actions différentes que le litige et de la mise en œuvre de stratégies énergiques de prévention.

Un certain nombre d'initiatives sont en cours pour régler les revendications en suspens et les litiges (les détails en sont donnés à la page 16 ou encore dans le site Web au http://www.inac.gc.ca/subject/claims/index.html).

Les principes de l'union sociale : un cadre visant à améliorer l'union sociale pour les Canadiens (http://socialunion.gc.ca/news/020499_f.html), entériné le 4 février 1999 par le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces et des territoires (à l'exception du Québec) décrit un nouveau partenariat intergouvernemental en matière de programmes et de politiques sociales. L'entente comporte des engagements envers les grands principes des programmes sociaux, comme l'égalité des chances et l'accès à des programmes comparables. Elle précise comment les gouvernements devraient travailler ensemble pour mieux desservir les Canadiens et les Canadiennes. Le principal défi consiste à veiller à ce que les politiques et les programmes d'AINC respectent l'esprit de l'entente. L'entente met également au défi les gouvernements de travailler avec les peuples autochtones pour trouver des solutions pratiques répondant à leurs urgents besoins.

Le Nord : le défi consiste à continuer à travailler avec nos partenaires du Nord à l'appui de l'élaboration des institutions d'exercice des pouvoirs qui tiennent compte des intérêts des Autochtones et des intérêts communs de toutes les autres personnes au Canada. En parallèle, il faut s'employer à renforcer la base économique du Nord conformément à la promotion du développement durable. En ce qui a trait à l'exercice des pouvoirs, les défis immédiats se situent dans l'achèvement du transfert des responsabilités de gestion des terres et des ressources au gouvernement du Yukon; de faire avancer le processus de la dévolution dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut; de soutenir l'édification des capacités pour le nouveau gouvernement du Nunavut; et d'harmoniser l'autonomie gouvernementale autochtone avec le gouvernement populaire territorial dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon. Au cours des deux dernières années, des progrès considérables se sont produits dans les négociations sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon. Un processus intergouvernemental a été institué dans les Territoires du Nord-Ouest pour faire progresser les éléments de programme d'intérêt commun.

La question de la maîtrise par le Nord des ressources nordiques est devenue un thème incontournable pour les territoires quand il s'agit d'édifier la nouvelle économie, particulièrement compte tenu des pressions financières et des intérêts importants dans l'exploitation minière. Cela est d'autant plus vrai à la lumière des récentes découvertes de diamant et de gaz naturel. La maîtrise des ressources est cruciale, étant donné le contexte général dans le Nord, assorti d'un taux de chômage parmi les plus élevés du Canada. Une entente de transfert des responsabilités au Yukon devrait être conclue en 2001, et des discussions préliminaires ont été amorcées dans les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon. Entre-temps, le Canada s'acquittera de ses responsabilités de gestion des ressources dans le Nord, la fermeture des mines Giant (T.N.-O.) et Faro (Yukon) ayant laissé au Ministère d'importants engagements sur le plan de l'environnement. La résolution de ces problèmes nécessitera un partenariat entre les secteurs public et privé.

Parallèlement, d'autres changements législatifs seront proposés en vue de créer des régimes de gestion des ressources plus modernes, prévoyant de nouveaux conseils de gestion des ressources à la suite du règlement des revendications. Des initiatives visant précisément à relever ces défis sont présentées aux pages 24, 26 et 27.

Les attentes et les préoccupations du public : Le grand public ne comprend pas très bien les questions autochtones, d'où la nécessité de diffuser davantage d'information sur les questions fondamentales entourant les Autochtones et sur les secteurs d'activité du Ministère en général. La nouvelle approche stratégique d'AINC en matière de communications est de combler cette lacune en élaborant de façon continue des produits et des activités d'éducation publique.

La Commission canadienne des affaires polaires

Compte tenu de son vaste mandat, les défis de la Commission canadienne des affaires polaires se situeront dans l'évaluation du savoir sur les questions polaires, tant au Canada que sur le plan international. Elle devra établir des objectifs stratégiques et présenter des recommandations au gouvernement qui tiennent compte des préoccupations canadiennes concernant la recherche sur les questions polaires. Diverses initiatives sont en cours pour relever ces défis (les détails sont donnés à la page 32).

Le Ministère dans le contexte gouvernemental

Rassembler nos forces : le plan d'action du Canada pour les questions autochtones préconise un travail plus efficace et mieux concerté entre les ministères qui participent à la prestation de programmes aux Autochtones. Au total, 12 ministères et organismes fédéraux, dont AINC, offrent des programmes aux Autochtones. Ces ministères et organismes prévoient dépenser au total 7,0 milliards de dollars en 2000-2001 (voir le graphique 2). Ces sommes permettent aux Autochtones d'avoir accès à une gamme de services essentiels, au sein de leurs collectivités, qui se comparent à ceux qui sont fournis aux autres Canadiens par les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux. De fait, plus de 80 p.100 du total des fonds alloués aux réserves servent à trois services essentiels de type provincial. Pour plus de renseignements concernant ces types de programmes et de politiques dans chacun de ces ministères ou organismes, consulter la rubrique *Les partenaires dans la prestation conjointe* à la page 38.

Graphique 2

Les programmes fédéraux à l'intention des Autochtones
Les dépenses prévues en 2000–2001

Total de 7 038 millions de dollars*

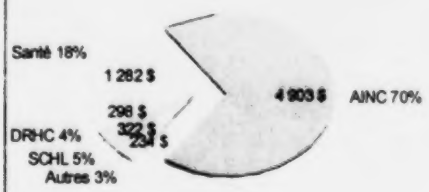

Les autres regroupent :	(M$)
Patrimoine canadien	67
Solliciteur général	60
Pêches et Océans	34
Industrie	30
Ressources naturelles	16
Justice	12
Bureau du Conseil privé	11
Défense nationale	4
Total	234

AINC 4 903 millions de dollars*

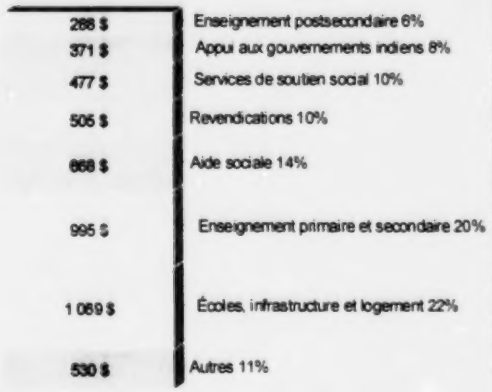

Les autres regroupent :	(M$)
Affaires du Nord**	116
Services fonciers et fiduciaires	92
Autonomie gouvernementale	87
Développement économique	73
Administration/Opérations régionales	162
Total	530

Les totaux peuvent accuser des écarts en raison de l'arrondissement.

* Les dépenses indiquées au graphique 2 sont de nature exclusivement budgétaire. Pour concilier le chiffre des dépenses brutes prévues pour AINC au tableau 1 de la page 10 (4 946 millions de dollars), avec le total indiqué pour AINC au graphique 2, soit de 4 903 millions de dollars, il faut lui ajouter 43 millions de dollars. C'est la somme estimée de la portion des dépenses du Programme des affaires du Nord qui s'adresse à des non-Autochtones.

** Ce chiffre tient compte des programmes réservés aux Autochtones et une part des programmes qui ne leur sont pas uniquement destinés.

Nota: Le gouvernement a alloué 2,65 milliards de dollars au titre d'initiatives visant à renforcer l'infrastructure provinciale et municipale et au cours des prochains mois, il entend consulter d'autres paliers de gouvernement afin d'arriver à un consensus sur l'élaboration d'un plan pluriannuel visant à améliorer l'infrastructure municipale dans les villes et les collectivités rurales à l'échelle du Canada. Les autoroutes provinciales sont également visées par ce plan. On s'attend à ce que des ententes soient signées d'ici la fin de l'exercice.

Le plan des dépenses financières

Tableau 1

Affaires indiennes et du Nord	(en millions de dollars)			
	Prévision des dépenses 1999–2000*	Dépenses prévues 2000–2001	Dépenses prévues 2001–2002	Dépenses prévues 2002–2003
Dépenses brutes prévues				
Programmes à l'intention des Indiens et des Inuits	3 955,4	4 202,9	4 221,0	4 306,0
Revendications	439,5	504,6	477,2	410,0
Affaires du Nord	218,6	158,9	152,0	152,8
Administration	88,9	79,7	79,7	79,7
Sous-total (dépenses brutes prévues)[1,2]	4 702,4	4 946,1	4 929,9	4 948,5
Moins: les recettes versées aux Fonds du revenu consolidé	(62,8)	(62,3)	(102,4)	(148,6)
Plus: dépenses non budgétaires (prêts)	51,3	22,3	22,3	20,6
Plus: Coûts des services reçus sans frais	44,0	44,0	45,2	46,1
Coût net pour le Ministère	**4 734,9**	**4 950,1**	**4 895,0**	**4 866,6**
Équivalents temps plein	**3 324**	**3 294**	**3 270**	**3 269**
(1) Détails – dépenses brutes prévues				
Dépenses de fonctionnement	512,9	479,0	472,5	440,6
Dépenses en immobilisations	3,1	30,1	26,8	14,7
Paiements de transfert	4 186,4	4 437,0	4 430,6	4 493,2
Total	**4 702,4**	**4 946,1**	**4 929,9**	**4 948,5**
(2) Dérivation des dépenses brutes prévues				
Budget Principal/Niveaux de Références	4 522,6	4 804,6	4 814,3	4 842,8
Ajustements	179,7	141,5	115,6	105,7
Total	**4 702,4**	**4 946,1**	**4 929,9**	**4 948,5**

Les totaux peuvent accuser des écarts en raison de l'arrondissement.

Tableau 2

Commission canadienne des affaires polaires	(en millions de dollars)			
	Prévision des dépenses 1999–2000*	Dépenses prévues 2000–2001	Dépenses prévues 2001–2002	Dépenses prévues 2002–2003
Total des dépenses prévues (brutes et nettes)	**1,0**	**1,0**	**1,0**	**1,0**
Équivalents temps plein	**6**	**6**	**6**	**6**

Affaires indiennes et du Nord Canada comporte trois programmes intégrés et reliés – les Affaires indiennes et inuites, les Affaires du Nord et l'Administration – ainsi que la Commission canadienne des affaires polaires.

Le Programme des affaires indiennes et inuites

Quelle est la raison d'être de nos activités?

Procurer aux Canadiens un environnement propice à un avenir plus prometteur pour tous les membres des Premières nations et tous les Inuits en réglant les griefs antérieurs et en éliminant les écarts dans le niveau de vie des Premières nations et des Inuits par rapport aux non-Autochtones; en facilitant le perfectionnement des habiletés et des compétences visant à promouvoir des gouvernements plus autosuffisants et responsables ainsi que l'autonomie sur le plan économique.

Le Programme des affaires indiennes et inuites compte deux secteurs d'activité : **les Services aux Indiens et aux Inuits**, et **les Revendications**. Le graphique 3 présente une estimation de la répartition du budget du Programme des affaires indiennes et inuites pour 2000-2001, d'une valeur d'environ 4,7 milliards de dollars, entre les secteurs d'activité et les services. Cette attribution se fonde sur des objectifs stratégiques interdépendants et complémentaires.

Graphique 3

* L'augmentation sur 12 mois comprend la hausse approuvée des dépenses, de l'ordre de 2 p. 100, et d'autres ajustements particuliers pour des éléments comme *Rassembler nos forces* et Davis Inlet.

Graphique 4

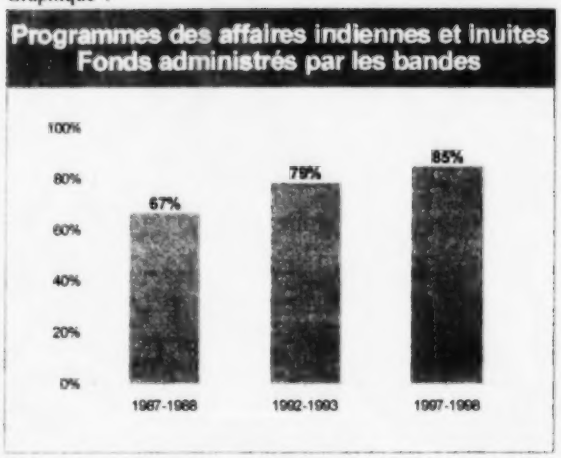

Il convient de souligner qu'à l'heure actuelle, les Premières nations assument elles-mêmes la responsabilité de la prestation de la majorité des programmes sociaux et économiques financés par AINC. Près de 85 p. 100 des fonds alloués aux Services aux Indiens et aux Inuits sont versés directement aux Premières nations et à leurs organisations pour des services gouvernementaux, comme l'éducation, les services sociaux, l'infrastructure et les gouvernements locaux (voir le graphique 4). À ce titre, les Premières nations doivent s'acquitter d'une double obligation de rendre des comptes, envers leurs collectivités et envers le gouvernement fédéral. Le Ministère et les Premières nations ont entrepris diverses initiatives pour veiller à une solide reddition de comptes (voir les pages 6, 18 et 19). Les provinces reçoivent une autre tranche de 9 p. 100 pour les services de programmes au profit des collectivités des Premières nations et des Inuits. Le Ministère n'administre directement que 6 p. 100 des fonds; la majorité de ces dépenses concernent les obligations juridiques envers les Premières nations et les Inuits.

Les objectifs stratégiques

Rassembler nos forces est un plan intégré, à l'échelle du gouvernement, en vue de relever les défis avec lesquels les Autochtones sont aux prises – la réforme structurelle des services qu'offre le gouvernement fédéral aux Autochtones pour favoriser l'autosuffisance et le développement économique et pour mettre en valeur et renforcer les capacités des gouvernements et les organisations autochtones à diriger des régimes de gouvernement responsables et réceptifs. Les quatre thèmes de *Rassembler nos forces* sont conformes à la Stratégie de développement durable du Ministère, qui a été déposé à la Chambre des communes en décembre 1997. Pour plus de renseignements sur *Rassembler nos forces*, visitez notre site Web au http://www.inac.gc.ca/strength/index.html. De plus amples renseignements sur la Stratégie de développement durable sont présentés dans notre site Web au http://www.inac.gc.ca/sds/index.html.

Le plan d'action se fonde sur quatre objectifs stratégiques :

- ✔ **Renouveler les partenariats**
- ✔ **Renforcer l'exercice des pouvoirs par les Autochtones**
- ✔ **Édifier une nouvelle relation financière**
- ✔ **Renforcer les collectivités et les économies, et appuyer les gens**

En fonction de chacun des objectifs stratégiques du Programme des affaires indiennes et inuites, les pages suivantes présentent les objectifs, les résultats prévus et une évaluation de la rentabilité.

Objectif stratégique	**Renouveler les partenariats** grâce à la réconciliation et à la résolution des problèmes pour aider les collectivités des Premières nations et des Inuits à mettre un terme aux griefs historiques. Ce renouvellement se fera en cernant les priorités communes et en sensibilisant davantage le public aux questions autochtones. Il faudra mettre en œuvre des solutions pratiques pour répondre aux besoins des Autochtones, grâce à un travail concerté, en partenariat.

Quels sont les éléments de contexte susceptibles d'influencer le rendement?

Les questions concernant les Premières nations et les Inuits ne se régleront que si tous les ordres de gouvernement vont au-delà des débats de compétence. Ils doivent travailler en coopération, se servant de nouvelles approches à l'appui des partenariats. Il leur faut implanter des solutions pratiques qui amélioreront la qualité de vie dans les réserves et les collectivités inuites.

La vague récente de nouveaux litiges a présenté de sérieux défis au renouvellement des partenariats avec les peuples autochtones. Le nombre de dossiers de litiges généraux s'est multiplié par six durant les dix dernières années, tandis que les causes concernant les pensionnats sont 36 fois plus nombreuses qu'il y a trois ans. Le recours à des stratégies visant un règlement extrajudiciaire des litiges et l'utilisation d'autres modalités de règlement des différends vise à résoudre ces griefs historiques.

Quels sont les résultats prévus?

Le résultat : des relations de travail plus étroites avec les peuples et les organisations autochtones

Devant se manifester par :	*Principaux produits en 2000–2003 (activités/ extrants)*
• Des relations de travail efficaces	• La poursuite de l'élaboration de possibilités d'action et d'options opérationnelles concernant les Services fonciers et fiduciaires dans le contexte des travaux de l'initiative conjointe de l'APN et d'AINC sur l'élaboration de politiques • L'élaboration et l'implantation conjointes d'un Plan d'action inuit avec l'Inuit Tapirisat du Canada

Le résultat : la compréhension par le public canadien des questions liées aux Premières nations et aux Inuits

Devant se manifester par :	*Principaux produits en 2000–2003 (activités / extrants)*
• La sensibilisation du public aux questions autochtones	• La promotion et le financement de matériel éducatif, produit par des Autochtones qui insiste sur des questions fondamentales et la culture autochtones, s'adressant à des publics comme les jeunes et les enfants d'âge scolaire • Le financement d'activités en partenariat visant la prestation de programmes de sensibilisation publique s'adressant à des Autochtones et des non-Autochtones • Le recours à Internet pour communiquer efficacement et promouvoir les programmes et les services gouvernementaux

Le résultat : la réconciliation et la guérison communautaire

Devant se manifester par :	***Principaux produits en 2000–2003 (activités / extrants)***
• La réconciliation grâce à la guérison et au règlement des griefs	• Le règlement extrajudiciaire des réclamations pour cause de sévices dans les pensionnats lorsqu'il y a preuve à l'appui et une responsabilité évidente • Des projets expérimentaux de résolution de différends en vue de mettre à l'essai des moyens de rechange pour régler les réclamations pour cause de sévices dans les pensionnats

Le résultat : de nouvelles approches à l'égard des relations fédérales, provinciales et territoriales avec les Premières nations et les Inuits

Devant se manifester par :	***Principaux produits en 2000–2003 (activités / extrants)***
• Des initiatives de partenariat fédérales, provinciales, territoriales et des Premières nations	• Une meilleure élaboration horizontale de politiques qui répondent aux besoins des Premières nations et des Inuits • Des partenariats élargis entre les Premières nations, les Inuits, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux en vue de répondre aux besoins et aux aspirations des Autochtones • L'accès à des possibilités d'exploitation des ressources par les collectivités des Premières nations • L'accès par les membres et les entreprises des Premières nations à des emplois dans d'autres gouvernements et à leurs marchés publics • La tenue d'une rencontre annuelle des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables des affaires autochtones avec les dirigeants autochtones nationaux pour discuter de questions pressantes comme les jeunes autochtones et la participation des Autochtones à l'économie

En quoi cela est-il rentable?

Il faudra du temps pour établir de nouvelles relations de travail et accroître la sensibilisation aux questions autochtones. Par ailleurs, les investissements dans des partenariats renouvelés procureront une base solide pour aller de l'avant ensemble, dans un effort concerté pour mettre en valeur des gouvernements des Premières nations qui soient durables et responsables, menant ainsi à des collectivités en santé et viables sur le plan économique.

Objectif stratégique	***Renforcer l'exercice des pouvoirs par les Autochtones*** grâce à la mise en valeur de gouvernements autochtones stables et légitimes et qui s'acquittent de leur obligation de rendre des comptes à leurs commettants; qui ont les pouvoirs et les ressources nécessaires pour résoudre localement les problèmes ainsi que fournir des programmes et des services comparables à ceux dont jouissent les autres Canadiens. Régler les griefs en suspens et négocier les droits de propriété des terres et des ressources.

Quels sont les éléments de contexte susceptibles d'influence le rendement?

La taille et l'isolement de plusieurs collectivités des Premières nations ainsi que l'absence de relations clairement définies avec d'autres gouvernements offrant des services comparables comptent au nombre des facteurs clés qui influencent nos activités. L'attention médiatique accordée à l'exercice des pouvoirs par les Autochtones a contribué à accroître la sensibilisation et les attentes du public à l'égard de progrès accélérés dans ce domaine. Cette attention plus grande à la reddition de comptes et la nécessité d'améliorer les rapports au Ministre et au Parlement soulignent le fait qu'il faut entreprendre des initiatives visant le perfectionnement professionnel et de la reddition des comptes, éléments sur lesquels insistent notamment *Rassembler nos forces* et la Stratégie pour le développement durable.

Quels sont les résultats prévus?

Le résultat : de meilleures capacités d'exercice des pouvoirs par les Autochtones

Devant se manifester par :	***Principaux produits en 2000–2003 (activités / extrants)***
• Des initiatives d'édification des capacités en matière d'exercice des pouvoirs	• Des initiatives de mise en valeur des capacités, de l'exercice des pouvoirs et de la reddition de comptes; la création d'un institut de l'exercice des pouvoirs des Premières nations; des programmes de perfectionnement professionnel pour les dirigeants des Premières nations et des Inuits et leur fonction publique • La création de centres d'excellence et d'associations professionnelles autochtones • La création des paramètres d'un système statistique pour les Premières nations • Un recours accru aux règlements et l'élaboration de constitutions pour les bandes ainsi que de paramètres ou de codes d'exercice des pouvoirs • Une hausse progressive de l'inscription des fonctionnaires des Premières nations et des Inuits à des programmes et à des cours de formation et de perfectionnement professionnel • Une hausse progressive de l'accès par les Premières nations et les Inuits aux fonds de perfectionnement professionnel en vue de formaliser les politiques et les procédures d'administration des collectivités, les rôles et les responsabilités sur le plan opérationnel et de la gestion ainsi que les codes de conduite • L'édification des capacités avec les Premières nations en prévision du transfert de la gestion des ressources du pétrole et du gaz

Le résultat : des ententes sur l'autonomie gouvernementale

Devant se manifester par :	***Principaux produits en 2000–2003 (activités / extrants)***
• Le nombre d'ententes sur l'autonomie gouvernementale	• La conclusion d'au plus dix ententes de principe sur l'autonomie gouvernementale et d'au plus huit ententes définitives • De sains régimes de reddition des comptes tant sur le plan financier que pour les autres activités • La création de constitutions des Premières nations

Le résultat : le transfert des fonctions fédérales

Devant se manifester par :	***Principaux produits en 2000–2003 (activités / extrants)***
• Le transfert des responsabilités fédérales	• Explorer d'autres approches comme la *Loi sur la gestion des terres des Premières nations* • La poursuite de l'initiative conjointe de l'APN et d'AINC sur l'élaboration des politiques en vue de mettre au point des possibilités d'action et des options opérationnelles selon lesquelles les Premières nations pourraient assumer une plus grande maîtrise sur les terres et l'exercice des pouvoirs. • Le transfert des fonctions liées à l'administration foncière à 23 p. 100 des Premières nations • Le transfert des fonctions d'inscription des Indiens à 88 p. 100 des Premières nations • Le transfert de la gestion des ressources du pétrole et du gaz à cinq Premières nations devant servir de projet expérimental et de modèle pour les autres Premières nations

Le résultat : le règlement négocié des griefs en suspens (http://www.inac.gc.ca/subject/claims)

Devant se manifester par :	***Principaux produits en 2000–2003 (activités / extrants)***
• Le nombre de règlements négociés de revendications territoriales	• Un total de 15 règlements de revendications particulières en 2000–2001 et de 50 à 60 règlements de revendications particulières d'ici 2003 • Une entente avec les groupes autochtones sur des améliorations au processus des revendications particulières • Des progrès considérables dans le règlement des revendications globales en concluant jusqu'à 18 ententes de principe et jusqu'à 17 ententes définitives • La mise en œuvre d'un nombre allant jusqu'à 75 de mesures liées aux traités, conçues pour accélérer la conclusion des négociations de traités en vertu du processus des traités de la Colombie-Britannique • Un total de 200 règlements extrajudiciaires • La présentation de mesures législatives distinctes pour trois régions des Prairies en vue de faciliter l'acquittement d'engagements fondés sur le règlement de revendications territoriales. Ces engagements visent l'expansion des réserves devant mener à un développement accéléré des terres de réserves

En quoi cela est-il rentable?

Les règlements de revendications territoriales et la promotion de l'autonomie gouvernementale ne se traduisent pas seulement par l'acquittement de nos obligations juridiques. Ils bénéficient également aux Premières nations et à tous les Canadiens en procurant aux collectivités des Premières nations l'assise territoriale et économique nécessaire à l'amélioration des conditions socio-économiques et à la réduction de la dépendance à l'endroit de l'aide sociale. Les règlements de revendications territoriales éliminent l'incertitude quant aux droits de propriété foncière dans la région visée par la revendication. Ils facilitent donc les transactions commerciales et appuient le développement économique. Les ententes portent sur les gouvernements populaires et l'autonomie gouvernementale veillent à ce que les collectivités des Premières nations et des Inuits soient desservies par des gouvernements stables, légitimes et responsables. Ces gouvernements doivent aussi avoir la capacité de promouvoir le bien-être économique en assurant une qualité de vie et des standards de services comparables à ceux dont jouissent la majorité des autres Canadiens.

Les initiatives liées aux programmes de perfectionnement professionnel qui insistent sur l'édification des capacités de la fonction publique des Premières nations, ainsi que sur le renforcement de l'exercice des pouvoirs par les Premières nations, la reddition des comptes et ses structures inhérentes créent un environnement propice au développement durable à long terme. Les possibilités de partenariat avec d'autres intérêts du secteur public et privé qui mènent à l'investissement, à la création d'emplois et de richesse économique et à une plus grande autosuffisance réalisent aussi ce même objectif.

De plus, la *Loi sur la gestion des terres des Premières nations* et les négociations de revendications territoriales globales offrent aussi des possibilités de perfectionnement professionnel. Elles contribuent considérablement à réaliser les engagements pris dans la Stratégie pour le développement durable. Ces initiatives permettent en effet d'habiliter davantage les Premières nations, grâce à une plus grande participation à la gestion des ressources naturelles et à l'établissement de régimes de réglementation environnementale efficaces et adaptés à leurs cultures.

Objectif stratégique	**Édifier une nouvelle relation financière** en édifiant les capacités institutionnelles et par l'entremise de modèles d'arrangements financiers transparents qui procurent un financement plus stable et plus prévisible. Ces modèles contribuent à tirer profit au maximum de la création de sources autonomes de recettes et appuient la reddition des comptes par les gouvernements et les institutions autochtones à leurs membres.

Quels sont les éléments de contexte susceptibles d'influencer le rendement?

Les discussions portant sur les recettes de sources autonomes doivent tenir compte du degré relativement faible de développement économique dans les collectivités des Premières nations. Elles doivent aussi prendre en considération les préoccupations des Premières nations concernant les répercussions de telles sources de revenus sur les transferts fédéraux pour les programmes et les services. De plus, les compétences voulues pour administrer les fonds et les programmes publics ne se retrouvent pas dans la même mesure au sein des plus de 600 bandes des Premières nations.

Depuis que les Premières nations assument une plus grande maîtrise sur la gestion et la prestation des programmes, des progrès ont été réalisés dans le renforcement des capacités et de la reddition des comptes. Il reste cependant du travail à accomplir. Les Premières nations reconnaissent de

plus en plus l'importance de définir un cadre de reddition des comptes qui soit réceptif aux besoins de la collectivité et qui augmente la crédibilité auprès du public canadien. Le Ministère continuera à travailler avec les Premières nations à élaborer des modalités pratiques et durables d'exercice des pouvoirs qui se fondent sur la légitimité, les pouvoirs et la reddition de comptes.

Quels sont les résultats prévus?

Le résultat : de nouveaux modèles d'arrangements financiers

Devant se manifester par :	***Principaux produits en 2000–2003 (activités / extrants)***
• Des modalités et des institutions nouvelles pour les transferts financiers de gouvernement à gouvernement	• De nouveaux modèles de transferts financiers qui renforcent la reddition des comptes, procurent la stabilité du financement et intègrent des sources autonomes de recettes pour les Premières nations • Des systèmes d'information et de collecte des données à l'appui des nouveaux arrangements financiers et de la mesure du rendement • L'évaluation de l'efficacité des arrangements financiers avec les gouvernements autochtones • Une entente de financement entre le Canada et les Premières nations, procurant un instrument unique de financement aux ministères fédéraux intéressés qui versent des fonds aux Premières nations en vertu de la *Loi sur les Indiens* • De nouvelles lignes directrices sur le financement et la reddition de compte pour remplacer les directives provisoires • Le fondement d'une politique fédérale sur les sources autonomes de recettes • Par l'entremise de la table de discussions nationale sur les relations financières, le renforcement des capacités et des institutions dans des domaines comme l'administration financière, l'accès aux capitaux, la taxation, la gestion financière et des données

Le résultat : une forte reddition des comptes sur le plan financier

Devant se manifester par :	***Principaux produits en 2000–2003 (activités / extrants)***
• De meilleures mesures de reddition des comptes sur le plan local	• La réalisation par les Premières nations des évaluations de la reddition des comptes et de la gestion et, au besoin, la mise en œuvre des plans de perfectionnement pour remédier aux faiblesses • La conformité des états financiers annuels des Premières nations aux normes de qualité et aux délais fixés • La mise en place de plans de redressement efficaces • L'implantation progressive de normes pour l'établissement des budgets gouvernementaux, des contrôles internes, des rapports et des vérifications

Le résultat : des compétences et des capacités sur le plan financier chez les Premières nations	
Devant se manifester par :	***Principaux produits en 2000–2003 (activités / extrants)***
• Des initiatives d'édification des capacités des collectivités	• La reconnaissance des Premières nations dans le contexte des normes canadiennes de comptabilité, telles que les définit l'Institut canadien des comptables agréés • Les Premières nations dont le personnel a accès aux programmes de la nouvelle Association des agents financiers autochtones, qui en sont membres et ont atteint les normes de compétence recommandées • Le nombre d'Autochtones qui ont reçu une attestation en fonction des standards de l'Association des agents financiers autochtones • La formation en statistique et les techniques de collecte et d'analyse des données

En quoi cela est-il rentable?

Il faudra du temps pour établir de nouvelles relations financières, mais elles se traduiront par des sources de financement plus stables et prévisibles pour les Premières nations ainsi que par des gouvernements des Premières nations de plus en plus autosuffisants. Ces nouvelles relations viendront appuyer la prestation des programmes et des services, rehausseront la confiance du public dans les activités du gouvernement et assureront une plus grande stabilité. En encourageant une saine gestion et une solide reddition des comptes, il sera possible d'accroître la confiance des investisseurs, de favoriser les partenariats économiques et d'améliorer les conditions de vie.

Objectif stratégique	**Renforcer les collectivités et les économies, et appuyer les gens** en travaillant en partenariat avec les Premières nations, le secteur privé ainsi que les autres paliers de gouvernement; pour permettre aux Premières nations d'atteindre une qualité de vie comparable aux communautés voisines, de réduire les disparités socio-économiques et travailler pour améliorer leurs standards de vie.

Quels sont les éléments de contexte susceptibles d'influencer le rendement?

Les défis inhérents à la réduction des écarts dans les standards de vie qui existent entre les Autochtones et les non-Autochtones se compliquent du fait que la population des Indiens inscrits s'accroît deux fois plus vite que l'ensemble de la population canadienne. De plus, 57 p. 100 de la population des Indiens inscrits a moins de 30 ans, 31 p. 100 appartient à la catégorie des moins de 15 ans. Cette réalité entraîne des demandes accrues en matière d'espace dans les écoles, de logement, d'infrastructure publique, de services sociaux et d'emplois.

Quels sont les résultats prévus?

Le résultat : une autosuffisance accrue grâce à des programmes d'éducation et d'aide sociale active	
Devant se manifester par :	***Principaux produits en 2000–2003 (activités / extrants)***
• Une autosuffisance accrue	• Une étude et une analyse des résultats des projets de démonstration amorcés en 1988–1999 et en 1999–2000 en vue d'orienter les ajustements au cadre des politiques • Un accès accru aux mesures actives dans les programmes sociaux
• Un meilleur appui à l'enfance et à la jeunesse	• Une évaluation de l'initiative des prestations nationales aux enfants et de ses répercussions sur les familles à faible revenu et leurs enfants • La troisième phase de cette initiative doit être instaurée en juillet 2001
• De meilleurs programmes d'éducation et une plus grande réussite scolaire	• La mise en œuvre de 250 projets de réformes de l'éducation • Des projets de réformes scolaires dans toutes les écoles de bande • Au moins une initiative organisationnelle importante dans chaque région • L'amélioration du taux d'inscription des enfants de 6 à 16 ans (actuellement 90 p. 100) et la réduction de l'écart entre les Premières nations et les autres Canadiens • La stabilisation du taux de progression aux études primaire à 60 p. 100

Le résultat : une meilleure santé et une sécurité accrue grâce à l'amélioration du logement et de l'infrastructure des collectivités (http://www.inac.gc.ca/regions/hq/infra/intro.html)

Devant se manifester par	***Principaux produits en 2000–2003 (activités / extrants)***
• De meilleurs logements dans les réserves	• 50 plans de logement des Premières nations, centrés sur la collectivité d'ici mars 2001 • Une augmentation de 5 p. 100 (de 55 à 60 p. 100) du nombre d'unités de logement convenables dans les réserves d'ici mars 2003 • Une augmentation de 9 p. 100 du nombre d'unités de logement dans les réserves d'ici mars 2003 (de 85 000 unités à 92 000 unités)
• De meilleurs services d'eau et d'égout dans les réserves	• Une augmentation de 2 p. 100 (de 93 à 95 p. 100) dans la proportion de logements dotés de systèmes essentiels d'approvisionnement en eau et d'égout dans les réserves d'ici mars 2001 • Une augmentation de 3 p. 100 (de 93 à 96 p. 100) dans la proportion de logements dotés de systèmes essentiels d'approvisionnement en eau et d'égout dans les réserves d'ici mars 2003
• La réparation des dommages causés à l'environnne-ment	• La réparation des dommages dans 60 p. 100 des 750 sites historiques contaminés identifiés dans les collectivités des Premières nations qu'il reste à décontaminer

Le résultat : un développement économique renforcé grâce à un meilleur accès aux débouchés économiques dans les réserves et à l'extérieur des réserves

Devant se manifester par :	***Principaux produits en 2000–2003 (activités / extrants)***
• Des partenariats économiques	• L'augmentation de cinq à huit du nombre de partenariats économiques entre le gouvernement et les entreprises autochtones qui existent au Canada à l'échelle d'une province ou d'un territoire • L'augmentation de 16 à 20 du nombre de bénéficiaires de financement pour une participation des Autochtones à d'importants projets de partenariat en exploitation des ressources naturelles. • L'augmentation de 20 millions de dollars du montant des prêts au développement accordés par des institutions financières autochtones d'ici mars 2003
• L'activité des entreprises	• Un nombre accru de mises sur pied ou d'expansions d'entreprises, à l'aide des fonds versés en vertu des programmes d'AINC de soutien au capital
• La participation au marché de l'emploi	• Des taux d'emploi accrus chez les Premières nations et les Inuits dans les marchés régionaux de l'emploi

En quoi cela est-il rentable?

Les investissements qui renforcent les collectivités et les économies, et appuient les gens se traduisent par des réductions correspondantes dans les coûts de la santé et des services sociaux. Des collectivités plus viables et autosuffisantes sur le plan économique contribuent non seulement à la santé et au bien-être des populations dans les réserves, mais aussi à l'ensemble de l'économie canadienne.

Ces investissements démontrent aussi l'engagement d'AINC à l'égard des principes de l'union sociale, notamment envers la prestation de services comparables et la mobilité. Les projets de développement économique sont aussi indirectement bénéfiques aux collectivités avoisinantes, grâce à la création d'emplois, à la stabilité et à la croissance économiques dans la région.

Le Programme des affaires du Nord

Quelle est la raison d'être de nos activités?

La gestion du programme fédéral dans le Nord, en travaillant avec les gens du Nord et d'autres partenaires pour renforcer des régimes d'exercice des pouvoirs dans les territoires qui sont réceptifs aux droits et aux intérêts des Autochtones, tout en répondant aux besoins de tous les gens du Nord, ainsi que la promotion du développement durable dans le Nord.

Les objectifs stratégiques

Appuyer le programme du Nord en :

- gérant les intérêts fédéraux – 97,7 millions de dollars;
- favorisant le développement durable dans le Nord – 61,2 millions de dollars.

Aux pages suivantes, on décrit les objectifs, les résultats prévus et une évaluation de la rentabilité pour chacun des objectifs stratégiques du Programme des affaires du Nord.

Objectif stratégique	**La gestion des intérêts fédéraux** en transférant aux gouvernements autochtones et territoriaux les responsabilités de type provincial qui sont liées aux terres et aux ressources et en gérant les responsabilités fédérales courantes. Jusqu'à ce que le transfert des responsabilités soit terminé, les principales responsabilités du Programme des affaires du Nord seront la poursuite des activités de gestion des ressources du Nord de manière efficace et la promotion du développement durable.

Quels sont les éléments de contexte susceptibles d'influencer le rendement?

La conclusion d'une entente sur le transfert des responsabilités au gouvernement du Yukon est intimement liée à la réalisation d'ententes sur les revendications territoriales et sur la mise en œuvre de l'autonomie gouvernementale. Parallèlement, les progrès dans le transfert des responsabilités aux Territoires du Nord-Ouest sont tributaires des ententes sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale, ainsi que d'un consensus entre les partenaires fédéraux, territoriaux et autochtones sur un programme commun concernant le transfert des responsabilités. L'amorce d'un tel transfert au Nunavut dépendra des objectifs stratégiques et des capacités du gouvernement territorial récemment établi. De plus, une série d'initiatives législatives seront proposées pour composer avec les questions complexes de la gestion intégrée des ressources dans les territoires.

Quels sont les résultats prévus?

Le résultat : l'évolution politique continuelle, notamment le transfert des compétences et des programmes de type provincial de manière conforme à la mise en œuvre du droit inhérent des Autochtones à l'autonomie gouvernementale

Devant se manifester par :	***Principaux produits en 2000–2003 (activités / extrants)***
• L'établissement de nouvelles modalités intergouvernementales :	<u>au Nunavut</u> • L'édification d'une nouvelle relation intergouvernementale grâce à de nouvelles tribunes • L'achèvement de la transition vers l'établissement de la présence d'un bureau régional au Nunavut • L'analyse des possibilités de la prestation conjointe de programmes et de transfert des responsabilités • De concert avec d'autres signataires de l'Entente sur les revendications territoriales du Nunavut, le renforcement des efforts dans la poursuite de son implantation <u>dans les Territoires du Nord-Ouest</u> • La réalisation d'un consensus sur un programme commun d'évolution politique entre les partenaires autochtones, territoriaux et fédéraux au moyen d'un processus intergouvernemental, ainsi que sur le transfert de la maîtrise et de la gestion des terres et des ressources naturelles.
• L'achèvement d'une entente sur le transfert des responsabilités avec le gouvernement du Yukon	• La conclusion d'une entente avec le gouvernement du Yukon et les Premières nations sur le transfert au gouvernement du Yukon de l'administration et de la maîtrise des terres et des ressources
• L'achèvement des mesures législatives sur la gestion des ressources prévues dans les revendications	• La mise en œuvre des ententes sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale dans le Nord, notamment la création des nouveaux offices de cogestion, prévus dans les revendications, visant la gestion des ressources naturelles et les évaluations environnementales • L'élaboration de régimes législatifs contemporains à l'appui de la gestion des ressources dans les trois territoires • L'élaboration des mesures législatives exécutoires requises, notamment la *Loi sur l'évaluation du développement au Yukon*; la *Loi sur les droits de surface de la vallée du Mackenzie* et la *Loi sur la gestion des ressources du Nunavut*
• La promotion de solides relations internationales dans l'Arctique	• La promotion des initiatives de développement durable et d'édification des capacités dans le contexte de relations multilatérales et bilatérales. • L'exercice d'un leadership canadien au sein des pays circumpolaires grâce à nos travaux au sein du Conseil de l'Arctique et des projets conjoints avec nos voisins circumpolaires.

En quoi cela est-il rentable?

Il se déroule encore dans le Nord d'importants changements politiques. Au moment où le troisième territoire du Canada, le Nunavut, voyait le jour le 1er avril 1999, une entente était conclue avec le gouvernement et les Premières nations du Yukon sur divers éléments significatifs de modalités de transfert des responsabilités. Cette réalisation trace la voie pour que le gouvernement du Yukon assume la responsabilité de compétences de type provincial en gestion des terres, de l'eau, des ressources minières et forestières. Le transfert des responsabilités se traduira par des territoires plus forts et plus autosuffisants. De plus, des progrès se sont poursuivis dans l'habilitation des Autochtones du Nord à devenir des partenaires à part entière dans la gestion des ressources naturelles nordiques, grâce à leur participation à l'élaboration et à l'implantation des offices et des agences de gestion des ressources. Dans les Territoires du Nord-Ouest, des initiatives s'amorcent pour évaluer et, au besoin, perfectionner les capacités des modalités réglementaires en vue de veiller à une exploitation responsable des ressources. Une stabilité accrue dans le nord procurera un climat plus propice au développement économique et aux possibilités d'emplois et de croissance qui en découlent dans toutes les régions nordiques.

Objectif stratégique

La promotion du développement durable dans le Nord, grâce à la gestion des ressources naturelles et à la protection de l'environnement, renforcera les collectivités et assurera des économies durables dans le Nord.

Quels sont les éléments de contexte susceptibles d'influencer le rendement?

L'exploitation minière et pétrolière continue d'influencer la charge de travail de ceux qui œuvrent dans le domaine des inspections, des permis, de l'enregistrement des demandes, de l'administration des droits, de la collecte des redevances, de la vérification de l'évaluation minière, des études de projets et de l'évaluation environnementale, qui sont toutes des fonctions relevant du Ministère. D'importantes découvertes de gaz dans les territoires du Nord-Ouest et l'intérêt renouvelé à l'égard de l'exploitation de l'énorme potentiel en gaz naturel du delta du Mackenzie ajoutent encore aux pressions exercées sur la charge de travail. De plus, la chute des prix des minéraux et les fermetures de mines qui s'ensuivent dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon depuis 1997–1998 sont à la source de problèmes qui exigent de nouvelles approches stratégiques. Par exemple, les difficultés financières à la mine Giant (T. N.-O.) et à la mine Faro (Yukon) ont contraint le Ministère à gérer des obligations sur le plan environnemental, tout en travaillant avec le secteur privé pour trouver des solutions visant la poursuite de l'activité des mines. Les initiatives visant à trouver des solutions auprès du secteur privé devraient, à long terme, réduire les obligations de l'État, miser sur les marchés plus favorables et procurer des emplois dans l'avenir ainsi que des recettes gouvernementales.

L'implantation des obligations découlant des mesures législatives et réglementaires posera des défis additionnels au Ministère, Tous les intervenants, y compris les groupes autochtones, les groupes environnementaux et l'industrie, reconnaissent l'avantage d'établir un régime de lois et de réglementation qui soit stable pour la gestion des ressources. Les offices de gestion des ressources récemment établis, combinés au mandat considérable du Ministère sur le plan juridique, posent des défis au personnel ainsi qu'aux partenaires du Nord. Il se pourrait, par exemple, que les calendriers de projets en soient influencés, en raison de la réalisation des évaluations environnementales.

Quels sont les résultats prévus?

Le résultat : un développement durable des ressources, ainsi que des collectivités et des économies plus fortes dans le Nord

Devant se manifester par :	*Principaux produits en 2000–2003 (activités / extrants)*
• Des lois, des règlements et des politiques efficaces concernant les ressources naturelles	• La création d'un climat d'investissement concurrentiel, efficace et prévisible, grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre de régimes contemporains de lois, de règlements et de politiques et par des révisions de la réglementation • L'élaboration de nouvelles politiques et de nouvelles lois sur la gestion des ressources pour le Nunavut
• La protection continue de l'environnement et des ressources renouvelables de l'Arctique	• La protection de l'environnement et la réparation des dommages environnementaux grâce à l'élaboration de politiques; à la recherche; à une surveillance, une inspection et une mise en vigueur diligentes; et à une évaluation des sites contaminés et à leur décontamination • La mise en œuvre d'un régime de lois et de politiques pour la gestion des ressources terrestres et marines au large des côtes • L'appui à l'élaboration de plans d'utilisation des terres nordiques
• La stimulation de l'activité de mise en valeur des ressources	• La gestion de nouveaux projets d'exploitation minière ainsi que l'atténuation des répercussions des fermetures de mines et des réductions des effectifs • De nouveaux investissements du secteur privé dans les ressources du Nord, à l'appui des pratiques commerciales innovatrices et la hausse du profit des gens du Nord les avantages découlant des activités économiques pour les gens du Nord • L'amélioration des politiques et des modalités d'exploitation des terres et des eaux • La gestion de nouveaux projets d'exploitation du gaz naturel et de l'infrastructure du gazoduc • L'établissement de relations de travail plus étroites avec les groupes autochtones du Nord et les gouvernements territoriaux dans le domaine de l'administration des ressources, notamment l'édification des capacités dans les collectivités autochtones • L'élaboration d'une politique sur la régénération de mines dans les territoires du Nord-Ouest
• La mise en œuvre d'une stratégie pour le développement durable dans le Nord	• L'élaboration, en consultation avec les gens du Nord, d'une stratégie mise à jour de développement durable dans le Nord, devant être déposée à la Chambre des communes en décembre 2000

***Le résultat : un développement durable des ressources, ainsi que des collectivités et des économies plus fortes dans le Nord** (suite)*

Devant se manifester par :	*Principaux produits en 2000–2003 (activités / extrants)*
• La gestion du Service aérien omnibus du Nord (Programme d'approvisionnement alimentaire par la poste)	• La stabilisation des prix de vente au détail des aliments périssables dans les collectivités éloignées

En quoi cela est-il rentable?

Les efforts ministériels pour créer un régime de réglementation efficace et stable et pour travailler avec les gens du Nord, les gouvernements territoriaux et le secteur privé en vue de tirer profit des possibilités économiques ont une incidence directe sur les emplois et la croissance dans toutes les régions du Nord. Les travaux d'AINC entourant le développement durable dans le Nord visent essentiellement à s'assurer que le développement dans cette région se produit de manière à ne pas nuire à la capacité des générations futures de répondre à leurs propres besoins.

Le Programme de l'administration

Quelle est la raison d'être de nos activités?

Le Programme de l'administration appuie les programmes d'exploitation d'AINC en offrant l'orientation et la coordination en matière de politiques ainsi que des services consultatifs centralisés. Il veille à ce que les activités du Ministère soient menées de manière à respecter l'environnement. Il est responsable des services administratifs, en finances, en ressources humaines, en communications et sur le plan technique. Au nombre de ses fonctions figurent la planification stratégique et financière, l'informatique, la gestion du matériel ainsi que la préparation de la correspondance et des séances d'information ministérielles. Le Programme procède aussi à des évaluations et à des vérifications internes conformément à la politique du Conseil du Trésor.

Objectif stratégique

- Appuyer *Rassembler nos forces* en trouvant des façons novatrices de faire des affaires – 79,7 millions de dollars.

Objectif stratégique	***Rassembler nos forces* en trouvant des façons novatrices de faire des affaires** grâce à la création d'un programme ministériel efficient et efficace qui procure des services de grande qualité à l'appui des Premières nations, des Inuits et des gens du Nord. Ce programme soutient la mise en œuvre de *Rassembler nos forces : le plan d'action du Canada pour les questions autochtones*, qui exige des efforts considérables et la coopération entre les organisations.

Quels sont les éléments de contexte susceptibles d'influencer le rendement?

Rassembler nos forces exige une nouvelle relation de gouvernement à gouvernement. Le Programme de l'administration a un rôle clé à exercer en aidant à l'édification des capacités des Premières nations et des Inuits et en élaborant des politiques propices au renforcement des collectivités et à des structures d'exercice des pouvoirs durables.

Quels sont les résultats prévus?

Le résultat : un milieu qui favorise la participation des Autochtones, encourage de saines pratiques de gestion, préconise l'innovation, les valeurs et l'éthique et valorise les possibilités qu'offre le changement

Devant se manifester par :	***Principaux produits en 2000–2003 (activités / extrants)***
• Une représentation accrue des Autochtones au sein d'une main-d'œuvre dynamique et compétente	• Préconiser le recrutement et la promotion d'employés autochtones et le maintien de cet effectif • Élaborer le Programme des vérificateurs autochtones • Évaluer le degré d'appui et de promotion de la représentation des Autochtones et des autres minorités visibles au sein d'AINC
• L'exercice de leadership dans l'adoption de saines pratiques de gestion	• Dans le contexte de l'initiative gouvernementale de modernisation de la fonction de contrôleur, l'achèvement et la validation de l'évaluation de l'état des pratiques de gestion actuelles au sein d'AINC, à l'aide de l'instrument de diagnostic des capacités en matière de fonction de contrôleur, pour évaluer le degré de leadership; la planification des activités et la gestion du risque; les pratiques contemporaines de gestion; les systèmes de contrôle; la gestion du rendement; et la gestion de la reddition des comptes • L'élaboration d'un plan de mise en œuvre pour que soient renforcées les pratiques de gestion répertoriées dans l'évaluation • L'implantation continue de saines pratiques de gestion dans tous les secteurs du Ministère en insistant encore particulièrement sur la gestion du risque (on peut obtenir des copies du cadre de la gestion du risque auprès de la Direction générale de la vérification et de l'évaluation , AINC, au (819) 994-4311), sur le leadership (http://www.inac.gc.ca/pubs/learning/index.html), ainsi que sur la planification et l'obligation de rendre des comptes (http://www.inac.gc.ca/info/planning.html) • Le renforcement des activités sur le terrain grâce à des possibilités de formation et de perfectionnement ciblées, à l'intention des employés de première ligne • Une compétence accrue chez les employés de première ligne de fournir la gamme complète de services spécialisés et efficients aux partenaires • La réponse aux préoccupations et aux intérêts des employés, tels qu'ils les ont exprimés dans le sondage auprès des employés de la fonction publique et d'autres tribunes, par l'entremise de programmes et d'initiatives visant à créer un milieu de travail coopératif et à favoriser le perfectionnement de l'effectif dans son ensemble • Positionner AINC comme un employeur de choix

***Le résultat : un milieu qui favorise la participation des Autochtones, encourage de saines pratiques de gestion, préconise l'innovation, les valeurs et l'éthique et valorise les possibilités qu'offre le changement** (suite)*

Devant se manifester par :	***Principaux produits en 2000–2003 (activités / extrants)***
• Le leadership en développement durable	• La mise en œuvre et l'évaluation continues des pratiques de gestion environnementale conformément à la Stratégie pour le développement durable, notamment l'élaboration des évaluations des immeubles ministériels prévues dans la deuxième étape; l'implantation du plan d'action de la Stratégie pour le développement durable portant sur les activités internes; et les rapports sur les engagements pris dans cette même stratégie
• Un accès accru par les Premières nations aux renseignements et aux services gouvernementaux	• Un meilleur accès à Internet par les collectivités des Premières nations • La création d'un site autochtone canadien, c'est-à-dire un site Internet d'accès aux renseignements et aux services gouvernementaux • La publication de renseignements du Ministère dans Internet • La mise en œuvre de services en direct pour permettre aux Premières nations de faire des transactions avec le Ministère à l'aide d'Internet

En quoi cela est-il rentable?

L'initiative Participation des Autochtones au marché du travail a multiplié les partenariats avec les organisations autochtones, les entreprises du secteur privé, les établissements d'enseignement et les gouvernements.

Le programme de maîtrise des Autochtones et le Programme de perfectionnement des cadres de gestion autochtones ont permis de recruter ou de nommer des Autochtones dans des fonctions de direction au Ministère.

Durant la période visée par ce rapport, les conseillers en apprentissage et en planification des ressources humaines ont préconisé les qualités de chef de file, la gestion du risque, les partenariats et les compétences en ressources humaines à l'appui de saines pratiques de gestion. Le Ministère est sur le point d'achever son étude sur les pratiques de gestion dans le contexte de l'initiative sur la fonction de contrôleur. Le Ministère est actuellement en train de parachever un examen de ses pratiques de gestion dans le cadre de l'initiative sur la fonction de contrôleur. Un plan de travail sera élaboré pour combler toute lacune constatée dans le cadre de cet examen.

AINC est l'un des six ministères qui ont participé au projet pilote réalisé dans le cadre de l'initiative sur la fonction de contrôleur. AINC a aussi été à l'avant-garde dans l'élaboration d'un solide cadre de gestion du risque. En veillant à l'existence de saines pratiques de gestion, conformes aux objectifs de la fonction de contrôle modernisée, on maximise l'utilisation efficiente des ressources et l'obtention de résultats concrets.

De plus, l'implantation d'initiatives écologiques dans tous les secteurs du Ministère et la participation aux activités du gouvernement fédéral pour améliorer l'environnement se sont traduites par des économies à long terme. Des économies à court terme se sont réalisées grâce à la réduction du parc de véhicules du Ministère et au remplacement des véhicules par des modèles plus économiques en consommation d'essence.

La Commission canadienne des affaires polaires

Quelle est la raison d'être de nos activités?

La Commission canadienne des affaires polaires a été créée par le Parlement en 1991, à titre de principal organisme fédéral dans le domaine des sciences polaires. Elle assure pour les Canadiens une présence nationale et internationale convaincante en ce qui a trait aux sciences et à la technologie polaires qui contribuent à une meilleure compréhension des questions polaires. Elle fait le rapport de ses activités au Parlement par l'entremise du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Objectif stratégique

- ❑ Constituer une base de connaissances sur les régions polaires et diffuser ce savoir – 950 000 $.

Objectif stratégique	**Constituer une base de connaissances sur les régions polaires et diffuser ce savoir** La Commission canadienne des affaires polaires est chargée des responsabilités suivantes : surveiller, promouvoir et diffuser le savoir sur les régions polaires; contribuer à la sensibilisation du public à l'importance des sciences polaires pour le Canada; améliorer le profil international du Canada en tant que pays circumpolaire et recommander au gouvernement des orientations pour sa politique sur les sciences polaires.

Quels sont les éléments de contexte susceptibles d'influencer le rendement?

La réussite dépendra de l'importance qu'accorderont à la recherche polaire les ministères et organismes fédéraux, ainsi que de l'appui accordé par le milieu de la recherche polaire. La disponibilité du financement et des ressources influencera la mesure dans laquelle les objectifs stratégiques pourront être atteints.

Quels sont les résultats prévus?

Le résultat : une compréhension élargie des questions polaires ainsi qu'une présence nationale et internationale convaincante dans les régions polaires et dans le domaine des sciences et de la technologie polaires

Devant se manifester par :	***Principaux produits en 2000–2003 (activités / extrants)***
• Un plus grand savoir sur les questions polaires	• L'établissement d'un réseau canadien d'information sur les questions polaires • La poursuite des travaux sur la compilation de renseignements plus détaillés dans des secteurs précis des sciences polaires, une tâche qui est essentielle à la compréhension de nombreux facteurs influençant les capacités de recherches polaires au pays et à l'évaluation de nos besoins futurs
• La sensibilisation du public aux sciences polaires	• Un accès accru aux renseignements sur les questions polaires • La publication d'ouvrages, de bulletins et d'actes de conférences • La création d'une plus grande visibilité des sciences polaires auprès du public
• Le profil international à titre de pays circumpolaire	• Une meilleure représentation du Canada au sein des organisations internationales de l'Arctique et de l'Antarctique • Un soutien accru de la part des principaux intervenants pour les initiatives de la Commission
• Les sciences et la technologie dans les régions polaires	• Une meilleure coordination des initiatives publiques et privées en sciences et en technologie • Des rapports sur l'état du savoir polaire • L'établissement de partenariats avec des organisations autochtones pour la tenue de conférences et d'ateliers. • L'élaboration et le suivi d'indicateurs appropriés sur les sciences et la technologie polaires

En quoi cela est-il rentable?

La Commission (http://www.polarcom.gc.ca) a apporté une précieuse contribution à la situation au Canada en matière de savoir polaire. Elle a aidé à attirer l'attention nationale sur la nécessité de disposer d'une infrastructure de recherche et d'information de classe mondiale. La Commission représente une importante source d'information sur la recherche polaire, et elle sert de lien entre le secteur de la recherche, les collectivités autochtones, l'industrie, les gouvernements et les Canadiens. De plus, la Commission constitue le principal point de contact avec le milieu scientifique circumpolaire. Ces activités complètent non seulement les travaux de la Commission concernant les activités de recherches au pays, mais elles permettent aussi de contribuer aux projets scientifiques multilatéraux intéressant le Canada.

Section IV - Les renseignements supplémentaires

L'organigramme

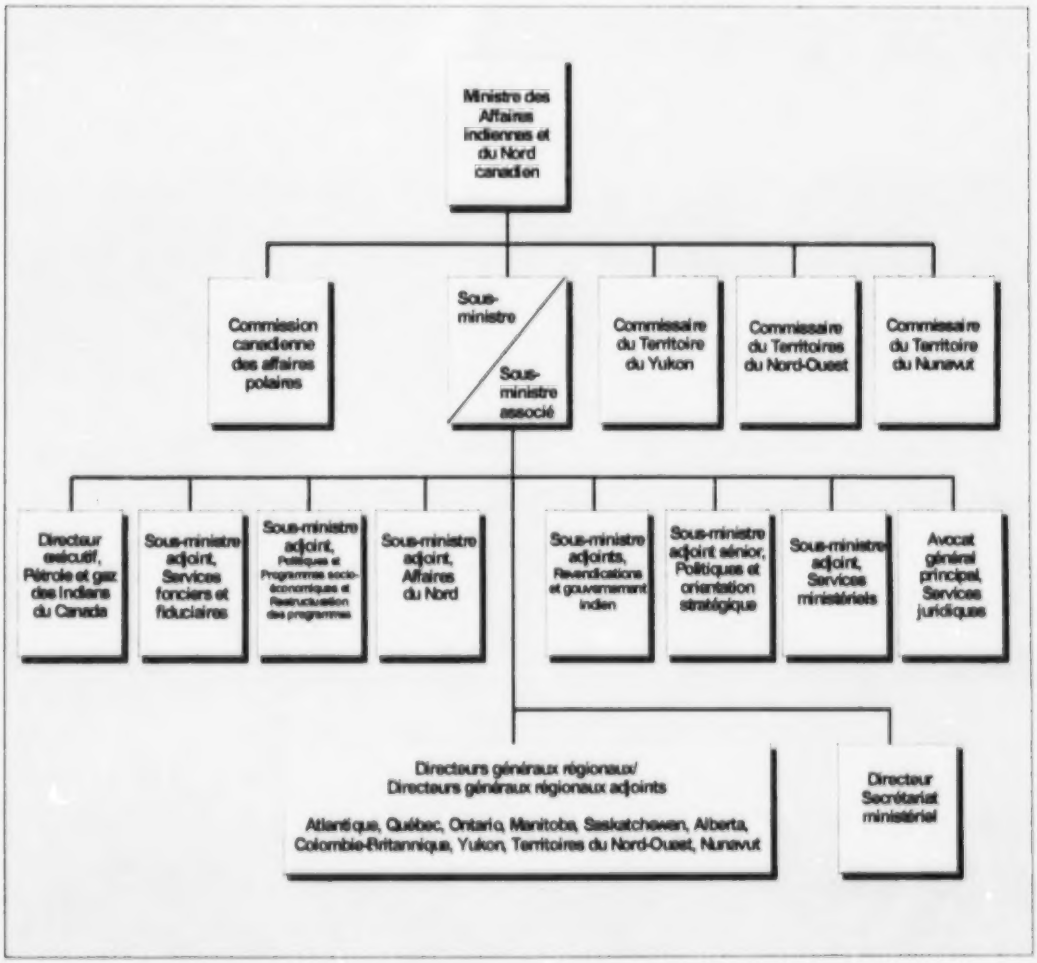

Les projets et les dépenses en immobilisations

(en millions de dollars)	Coût total estimatif courant	Dépenses prévues au 31 mars 2000	**Dépenses prévues 2000–01**	Dépenses prévues 2001–02	Dépenses prévues 2002–03	Besoins des exercices futurs
Projets de 15 millions de dollars et plus						
Infrastructure						
Atlantique						
Réinstallations des Innus Mushuau	112,5	46,3	**42,6**	21,9	1,7	0,0
Manitoba						
Réseau d'aqueduc et d'égouts à Garden Hill	31,9	0,0	**0,0**	0,0	0,4	31,5
Réseau d'aqueduc et d'égouts à Sandy Bay	17,1	7,1	**0,0**	0,0	0,0	10,0
Réseau d'aqueduc et d'égouts à Red Sucker Lake	20,1	0,0	**0,3**	3,4	0,0	16,4
Réseau d'aqueduc et d'égouts à God's Lake	26,3	7,6	**2,5**	0,0	0,0	16,2
Réseau d'aqueduc et d'égouts au Oxford House	16,8	0,0	**0,0**	0,0	0,4	16,4
Wasagamack – Plant de traitement des eaux d'aqueducs et d'égouts	19,9	4,6	**0,0**	0,0	0,0	15,3
Total partiel (Infrastructure)	244,6	65,6	**45,4**	25,3	2,5	105,8
Installations scolaires						
Manitoba						
École de Chemawawin	22,9	0,6	**6,8**	4,0	0,0	11,5
Phase II de l'école de Garden Hill	31,5	1,5	**8,0**	12,7	9,3	0,0
École intermédiaire de Norway House	32,3	0,0	**0,0**	2,4	11,0	18,9
Phase II de l'école de Peguis	23,2	2,1	**9,9**	7,0	4,2	0,0
Total partiel (Installations scolaires)	109,9	4,2	**24,7**	26,1	24,5	30,4
Acquisition de terrains						
Québec						
Unification des terres de Kanesatake	37,4	12,0	**16,9**	8,5	0,0	0,0
Total partiel (Projets de 15 millions de dollars et plus)	391,9	81,8	**87,0**	59,9	27,0	136,2
Autre dépenses d'immobilisations			**512,3**	509,5	557,0	
Total			**599,3**	569,4	584,0	

Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué.

Initiatives horizontales

Site autochtone canadien

Le Site du Canada autochtone provient d'un effort interministériel visant à intégrer dans une seule fenêtre internet toute l'information fédérale, provinciale et municipale touchant les Autochtones. Les récents ateliers de discussion tenus par le Conseil pour l'avancement des agents de développement autochtones (CAADA) à l'intention des entrepreneurs autochtones et les consultations menées par les gouvernements fédéral et provinciaux indiquent qu'une seule source d'information sur l'Internet serait très souhaitable. Au cours de l'année à venir, le MAINC collaborera avec les autres ministères et les groupes et particuliers inuits et des Premières nations afin de préparer les recherches sur le contenu du Site du Canada autochtone et l'élaboration du site.

Ce projet respecte l'engagement qu'a pris le gouvernement du Canada d'offrir en direct de l'information et des services à tous les Canadiens. En plus de la numérisation du contenu et des services offerts sur support papier, le plan de gouvernement en direct vise à ce que l'information diffusée soit axée sur les clients, intégrée et interactive. Cette fenêtre unique que constituera le Site du Canada autochtone sera le point de source de toute l'information que détient le gouvernement sur les Autochtones. Bien que ce site contiendra surtout de l'information à ses débuts, ses versions futures comprendront des services offerts en direct aux peuples et collectivités autochtones. Les utilisateurs y trouveront de l'information allant des programmes et services de développement économique aux possibilités en matière d'éducation.

Projets de développement durable

Au cours de la dernière année, la Direction générale de l'évaluation et de la vérification interne du MAINC a mené et un examen et une vérification de la mise en oeuvre à ce jour de la Stratégie de développement durable (SDD). L'examen a porté sur les programmes des Affaires du Nord et des Affaires indiennes et inuites tandis que la vérification a porté exclusivement sur le projet d'écologisation des opérations internes des Services administratifs. Dans les deux cas, la méthodologie établie respectait les principes d'ISO 14000 et suivait de saines pratiques de gestion de l'environnement. Les résultats et constatations de ces exercices ont été présentés à la haute direction et un suivi des plans d'action établis sera effectué d'ici un an. En effectuant un examen et une vérification deux ans après le début de la mise en oeuvre, le ministère peut apprendre des expériences de la première stratégie et appliquer les leçons reçues à l'élaboration de la seconde Stratégie de développement durable qui doit être présentée au Parlement en décembre 2000. Les exemples suivants sont des initiatives clés du MAINC découlant de cette SDD et à intégrer à la prochaine stratégie.

Programme des affaires indiennes et inuites (PAII)

Intégration de la SDD et de Rassembler nos forces : Le ministère continue de travailler à l'intégration complète de la Stratégie de développement durable à ses activités par l'établissement d'objectifs communs, de cibles, d'indicateurs et de plans d'action, ainsi que par la mise en place de mécanismes communs de contrôle et d'établissement de rapports. Dans le cadre du processus de renouvellement de la stratégie, le ministère tentera d'établir des façons d'ouvrir un dialogue continu sur le développement durable avec les collectivités autochtones.

Un des principaux buts de la SDD vise l'intégration à la prise de décisions interne, c'est-à-dire l'intégration des principes de développement durable aux processus quotidiens de prise de décisions du ministère. Pour atteindre ce but, le PAII s'est engagé à promouvoir la SDD au sein du ministère en établissant et en appliquant une stratégie de communications sur la SDD et en élaborant et en offrant des séances de formation et de sensibilisation à tous les employés, en particulier à la haute direction. Une grande stratégie de communications visant à donner de l'importance à la SDD à l'interne sera mise en oeuvre au cours de l'hiver et du printemps 2000, en même temps que la mise à l'essai d'un cours pilote de sensibilisation à la SDD à l'intention de la haute direction. Par la suite, au cours de l'année financière 2000–2001, un cours de formation pour les employés et les Premières nations et collectivités inuites intéressées sera établi et mis à l'essai.

Un autre projet créé par le PAII pour atteindre son but porte sur l'intégration des modalités, des objectifs stratégiques et des cibles aux marchés de gestion. À ce jour, cette mesure a été prise dans une des régions du MAINC à titre provisoire. Le MAINC a l'intention de poursuivre cette initiative dans les autres régions et à l'AC en 2000–2001.

Programme des affaires du Nord

Stratégie pour le Nord : En 1996–1997, au moment de l'élaboration des premières stratégies de développement durable, plusieurs ministères se sont joints pour consulter les habitants du Nord. Au cours de ces consultations, les résidents ont manifesté le désir d'avoir une seule stratégie fédérale de développement durable pour le Nord plutôt que plusieurs stratégies de différents ministères. En réponse à cette demande, et pour donner suite à une observation du Commissaire à l'environnement et au développement durable voulant qu'il existe une meilleure coordination entre les ministères pour l'établissement de la seconde stratégie, une stratégie fédérale unique de développement durable est en voie d'élaboration pour le Nord.

Services administratifs

Indicateurs et cibles : La Direction des services administratifs (DSA) aura recours aux résultats des travaux du comité interministériel intitulés Systèmes de mesure du rendement des opérations gouvernementales (SMROG). Les SMROG ont déterminé 13 activités internes clés qui touchent des domaines tels les sites contaminés, les déchets dangereux, l'économie des ressources en eau, la gestion des déchets solides, la gestion du parc automobile et les approvisionnements et ont établi plusieurs mesures dans chaque cas. Ces domaines sont considérés importants en raison de leur impact possible sur l'environnement si les ministères ne les gèrent pas de façon appropriée. Par contre, avant que la DSA puisse choisir une série d'indicateurs, il faut poursuivre les travaux amorcés en collaboration avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada en vue d'établir un protocole d'entente qui clarifiera les responsabilités des deux ministères dans les domaines tels l'utilisation de l'eau, l'achat écologique et le rendement énergétique. Une fois le Protocole d'entente signé, une série d'indicateurs sera choisie pour les 13 activités. À ce moment-là, les employés des régions et de l'AC auront l'occasion de présenter leurs commentaires sur ces indicateurs avant qu'ils ne soient intégrés à la prochaine Partie 3 de la SDD du ministère qui porte sur l'écologisation des opérations du gouvernement.

Sources d'information additionnelle

Références

Affaires indiennes et du Nord canadien

Terrasses de la Chaudière
10, rue Wellington, Tour Nord
Hull (Québec)
Adresse postale :
Ottawa (Ontario) K1A 0H4

Internet
http://www.inac.gc.ca

Bibliothèque ministérielle, Publications et renseignements au public

- Publications et renseignements au public (819) 997-0380
  Courriel : InfoPubs@inac.gc.ca
- Bibliothèque ministérielle (819) 997-0811
  Courriel : Reference@inac.gc.ca
- Bibliothécaire ministérielle, et gestionnaire, publications et renseignements au public (819) 997-8205
- Consultation/recherche (819) 953-8604
- Prêts entre bibliothèques (819) 994-1347

Internet

- Webmestre du site Internet (819) 997-0381

Relations avec les médias — Communications

- Personne-ressource : (819) 997-8404

Renseignements statistiques (socio-démographiques)

- Personne-ressource : (819) 953-9999
  Courriel : Instat@inac.gc.ca

Commission canadienne des affaires polaires

Constitution Square, pièce 1710
360, rue Albert
Ottawa (Ontario)
K1R 7X7
(613) 943-8605 ou 1-888-POLAR01
Courriel: mail@polarcom.gc.ca

Internet
http://www.polarcom.gc.ca

Relations avec les médias

- Personne-ressource : (613) 943-0716

Partenaires dans la prestation conjointe

Santé Canada – Appeler au (613) 954-8815 ou visiter le site http://www.hc-sc.gc.ca.

- Services de santé non assurés. Services de santé communautaires, Santé du milieu et surveillance, Services hospitaliers. Programme national de lutte contre l'abus de drogues et d'alcool par les Autochtones. Grandir ensemble – Santé mentale communautaire, développement de l'enfant et Bon départ pour les Autochtones. Programme national pour les enfants. Stratégie sur le diabète chez les Autochtones. Institut de santé des Autochtones. Programme de soutien communautaire et à domicile pour les Premières nations.

Ressources humaines – Appeler au (819) 953-1812 ou visiter le site http://www.hrdc-drhc.gc.ca.

- Stratégie de perfectionnement des ressources humaines autochtones. Stratégie d'emploi des jeunes.

Société canadienne d'hypothèques et de logement – Appeler au (613) 748-2586 ou visiter le site http://www.cmhc-schl.gc.ca.

- Programmes sans but lucratif d'aide à la remise en état des logements dans les réserves. Hors réserves – Programme de logement rural et autochtone, Programme de logement sans but lucratif pour les Autochtones en milieu urbain, Programmes d'aide à la remise en état des logements et de réparations d'urgence.

Solliciteur général du Canada – Appeler au (613) 991-0241 ou visiter le site http://www.sgc.gc.ca.

- Politique sur les services policiers des Premières nations – Services de police des premières nations dans les réserves. Solliciteur général du Canada et Services correctionnels Canada – élaborer des façons innovatrices de traiter les contrevenants autochtones dans les collectivités et mettre sur pied des programmes appropriés dans les établissements.

Patrimoine canadien – Communiquer avec la Direction de la participation des citoyens autochtones au (819) 994-3835.

- Centres d'amitié autochtones, Programme d'accès des autochtones du Nord à la radiotélédiffusion, Organisations autochtones représentatives, Programme pour les femmes autochtones, Programme des langues autochtones, Accords sur les langues autochtones dans les Territoires et centres polyvalents pour les jeunes autochtones en milieu urbain.

Industrie Canada – Appeler au (613) 992-6033 ou visiter le site http://www.abc.gc.ca.

- Entreprise autochtone Canada – promouvoir la création d'entreprises autochtones, leur compétitivité et leur résussite sur les marchés canadiens et internationaux.

Pêches et Océans – Communiquer avec la Direction des affaires autochtones au (613) 993-9161.

- Stratégie sur les pêches autochtones – accroître la participation des Autochtones à tous les aspects de la pêcherie côtière, à la gestion des habitats et aux possibilités de pêche commerciale.

Ressources naturelles – Communiquer avec la Direction générale de la gestion financière au (613) 996-6865.

- Arpentage des terres du Canada, Programme de foresterie des Premières nations et projets de développement des capacités en gestion des ressources.

Justice Canada – Communiquer avec la Direction générale des Programmes / Justice autochtone au (613) 957-3180.

- Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones, Programme d'études juridiques pour les Autochtones et Fonds pour la Stratégie en matière de justice applicable aux Autochtones.

Bureau du Conseil privé – Appeler l'Interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits au (613) 947-1848 (bureau du Conseil privé); ou communiquer avec la Commission des revendications particulières des Indiens au (613) 957-5180 ou visiter le site http://www.indianclaims.ca.

- Négociation de l'autonomie gouvernementale des Autochtones et collectivités et associations autochtones représentant les Autochtones hors-réserves.

Défense nationale – Communiquer avec les Services ministériels au (613) 992-6033.

- Rangers canadiens, Bold Eagle, Programme d'enrôlement des autochtones du Nord, Bon départ (emploi des étudiants) – ces programmes visent l'emploi et la formation de personnel compétent en vue d'un emploi à temps plein ou partiel dans les forces canadiennes.

Index par sujets

A

Autochtones 1, 2, 4-9, 12-19, 22-26, 28-30, 32, 35, 38
Autonomie gouvernementale 3, 8, 16, 17, 23, 24, 38

C

Cour suprême 7

D

Développement durable 1-3, 8, 12, 15, 17, 23-27, 30, 35, 36
Développement économique 3, 6, 12, 17, 22, 25, 34, 35

E

Éducation 3, 12, 20
Emploi 22, 38
Enfants 1, 13, 20, 38
Environnement 3, 7, 8, 11, 17, 25, 26, 28, 30, 35, 36
Exploitation des ressources 22
Exercice des pouvoirs 1, 2, 7, 8, 12, 14-17

F

Femmes 1, 7, 38

I

Infrastructure 3, 5, 9, 12, 21, 26, 32, 34
Inuits 13-15, 17, 22, 28, 35

J

Jeunes 1, 2, 5, 13, 14, 38

L

Litiges 6, 7, 13

M

Métis 4, 38
Mines 8, 25, 26

P

Partenariats 1, 2, 7, 12-14, 19, 22, 30, 32
Premières nations 1-7, 11-22, 24, 25, 28, 30, 35, 36, 38

R

Règlements des différends 7, 13
Ressources du pétrole et du gaz 15, 16

S

Santé 1, 2, 5, 14, 21, 22, 38
Sciences polaires 3, 31, 32

T

Transfert des responsabilités 8, 16, 23-25

U

Union sociale 7, 22